



Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'examen périodique universel
Trente-cinquième session
20-31 janvier 2020

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Kiribati

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secréariat de l'Organisation des Nations Unies.



I. Introduction et renseignements d'ordre général – Examen périodique universel de Kiribati

1. Kiribati est une société profondément patriarcale dont la culture pose des problèmes de taille au regard d'un bon nombre d'instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne l'égalité des sexes. Le rapport de 2010 de l'Association kiribatienne pour la santé de la famille confirme l'ampleur de la violence contre les femmes dans le pays, puisque ce phénomène touche 68 % des femmes, soit le taux le plus élevé enregistré dans le Pacifique. L'épineuse question des inégalités entre les sexes découlant des normes culturelles et sociales inhérentes aux systèmes traditionnels se pose avec acuité.
2. L'Équipe spéciale des droits de l'homme pour Kiribati a été créée en juillet 2014 par le Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales, avant d'être transférée sous l'autorité du nouveau Ministère de la justice, en 2018. La Division des droits de l'homme a fait l'objet d'une restructuration visant à renforcer ses capacités, et elle compte aujourd'hui cinq membres placés sous l'autorité directe d'un Directeur.
3. L'Équipe spéciale, qui est composée principalement de représentants de l'État¹, joue un rôle important dans la coordination, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les différents instruments relatifs aux droits de l'homme.
4. Le présent rapport est le troisième présenté par Kiribati au titre de l'Examen périodique universel (EPU). Il porte sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme à l'issue du deuxième Examen périodique universel, ainsi que sur les précédentes recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite.
5. Kiribati rencontre toujours des difficultés à mettre en œuvre les recommandations relatives aux divers engagements qu'elle a pris en matière de droits de l'homme, notamment du fait de la lenteur avec laquelle sont communiquées les données et les mises à jour, du manque de ressources et de compétences à cet égard, du renouvellement fréquent du personnel qui compose l'Équipe spéciale des droits de l'homme pour Kiribati et de l'existence de priorités concurrentes. En outre, Kiribati continue d'avoir besoin de l'appui financier de partenaires donateurs et d'une expertise technique externe pour remédier au déficit de capacités.
6. Il convient de noter qu'un certain nombre de recommandations n'ont pas encore reçu l'appui nécessaire mais que plusieurs d'entre elles sont déjà mises en œuvre, par exemple celles qui concernent la Convention contre la torture et la Convention relative aux droits de l'enfant.

II. Méthode et processus d'établissement du rapport

Méthode

7. L'Équipe spéciale des droits de l'homme pour Kiribati s'est réunie à quatre reprises en vue de l'élaboration du présent rapport au titre du troisième cycle de l'EPU. Un consultant local, recruté le 2 juillet 2019, a été chargé de remplir un mandat spécifique, avec le soutien étroit de la Division des droits de l'homme, laquelle faisait régulièrement rapport à l'Équipe spéciale.
8. Un tableau (voir annexe 1) contenant la liste des recommandations du Conseil des droits de l'homme sur lesquelles devait porter le troisième rapport périodique a été établi et communiqué aux membres de l'Équipe spéciale et aux parties prenantes afin que ceux-ci puissent y inscrire les mesures prises. Ce tableau a été le principal outil de collecte de données et a servi de trame tout au long de l'élaboration du rapport.
9. Des visites auprès des ministères et des parties prenantes ont également été organisées lorsqu'il manquait des informations sur certains points (*Annexe 2 : calendrier des visites aux ministères/organismes*)². Par ailleurs, certaines entités, notamment des

organisations non gouvernementales (ONG) ont soumis des communications qui ont été transmises au secrétariat de l'Équipe spéciale.

Processus d'établissement du rapport et style

10. Les informations collectées par le consultant local et la Division des droits de l'homme du Ministère de la justice, et rassemblées dans le tableau par des membres de l'Équipe spéciale ont été présentées à l'ensemble de l'Équipe spéciale dans le cadre de diverses réunions organisées pour validation et approbation.

11. Le rapport a été établi conformément aux directives pour l'élaboration et la rédaction de rapports, à partir des données approuvées (tableau), des données recueillies dans le cadre de visites sur le terrain et de recherches documentaires (examen national volontaire de Kiribati, documents d'orientation et documents juridiques, et autres textes législatifs). Le consultant local a établi, à différents intervalles, des projets de mise à jour concernant les différentes recommandations qui ont été transmis à la Division des droits de l'homme du Ministère de la justice pour vérification, avant d'être communiqués à l'Équipe spéciale pour examen. Le rapport a été remanié et actualisé sur la base des retours reçus.

12. Le processus retenu a permis de suivre l'avancement du rapport, d'examiner les questions à régler et de s'assurer que le rapport soit terminé en temps voulu. Le premier projet final a été terminé et approuvé par l'Équipe spéciale avant d'être présenté à la réunion de validation du 25 septembre 2019 en vue d'un examen plus approfondi. Les contributions apportées à cette réunion ont été incorporées dans le projet de rapport final. Le Secrétariat du Ministère de la justice a communiqué ses observations au Conseil des ministres qui a approuvé le rapport le 3 octobre 2019.

13. La partie II du présent rapport décrit les mesures prises depuis le dernier EPU. Chacune des recommandations adoptées par Kiribati, après examen de l'Équipe spéciale, est classée en fonction des différents droits ou domaines thématiques auxquels elle se rapporte. Ces droits et domaines thématiques sont détaillés dans les sections A à T (de la partie II) qui présentent les différentes recommandations sur lesquelles portent ce troisième cycle de l'EPU.

14. Kiribati a accepté 70 des 115 recommandations qui lui ont été adressées. Le pays a pris note des 45 autres et met en œuvre deux d'entre elles – l'une relative à l'évaluation de l'institution nationale des droits de l'homme et l'autre relative à l'adhésion à la Convention contre la torture (annexe 3).

III. Faits nouveaux survenus depuis le dernier Examen

A. Acceptation des normes internationales

Recommandation 84.14

15. Kiribati a approuvé la Convention contre la torture et y a adhéré. Le Président de Kiribati a signé l'instrument d'adhésion à cette Convention le 13 juin 2019 et la pleine adhésion a été confirmée le 22 juillet 2019. Kiribati est aujourd'hui partie à la Convention contre la torture.

B. Coopération avec les organes conventionnels

Recommandations 84.44 et 84.45

16. Le Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales est chargé d'établir les rapports en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a attendu le rapport initial et le deuxième rapport de Kiribati jusqu'en 2019. Le 12 février 2019, le Gouvernement a finalement achevé et

soumis au Comité un rapport valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques.

C. Coopération avec d'autres institutions internationales et mécanismes internationaux

Recommandations 84.114 et 84.110

17. Le Gouvernement met en œuvre avec succès des projets à l'appui des plans relatifs aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets³. Dans le cadre du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) apporte un appui technique et financier aux communautés pour accroître leur résilience face aux effets des changements climatiques dans le cadre de projets d'adaptation aux changements climatique et d'atténuation de leurs effets (Annexe 4 – liste de projets).

18. Kiribati continue de s'appuyer sur les cadres, plans et stratégies de mise en œuvre existants en matière de changements climatiques pour orienter les mesures d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques de catastrophe dans tous les secteurs⁴.

19. Le Gouvernement est déterminé à s'occuper parallèlement des catastrophes et des risques de catastrophe de manière à supprimer tout chevauchement direct entre les mesures prises d'une part pour la réduction des risques de catastrophe et d'autre part pour l'adaptation aux changements climatiques. Le Conseil des ministres a ainsi adopté une résolution visant à abroger la loi de 1993 sur les catastrophes nationales⁵.

Recommandation 84.115

20. Kiribati a bénéficié d'un appui technique pour s'acquitter de ses obligations. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a ainsi fourni des conseils techniques en vue de l'achèvement du rapport soumis en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 2015, 2016 et 2018, et a financé plusieurs consultations avec des parties prenantes et des activités menées par le Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales en vue de faire connaître la Convention.

21. Grâce au soutien financier d'ONU-Femmes, la Division de la promotion de la femme relevant du Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales a bénéficié des conseils éclairés de l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne pour l'élaboration du plan de mise en œuvre de la loi sur la paix familiale. La mise en œuvre de cette loi se poursuit⁶.

22. Des activités de renforcement des capacités et des formations ont également été proposées. Les différents prestataires de services qui interviennent en première ligne dans de lutte contre la violence fondée sur le genre ont suivi le programme de formation régional du centre d'accueil pour les femmes en situation de crise aux Fidji, avec l'appui financier d'ONU-Femmes, du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce et du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce.

23. La création du Centre de soutien aux femmes et aux enfants de Kiribati financée par le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce d'une part, et l'appui technique et les programmes de formation assurés par ONU-Femmes d'autre part, ont ouvert aux femmes et aux enfants un accès à des services de conseil, l'objectif étant de mieux aider ces personnes lorsqu'elles sont victimes de violence.

24. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Division de la protection sociale du Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales bénéficie de l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour mettre au point des politiques de protection de l'enfance et des mécanismes d'orientation visant à protéger les enfants et à assurer leur sécurité, et pour élaborer un plan de mise en œuvre chiffré et une stratégie en matière de droits de l'homme. L'UNICEF intervient également dans la formation du personnel⁷. La question des effectifs

dans les îles périphériques est un enjeu de taille puisque les responsables adjoints de la protection sociale doivent y remplir toutes les fonctions du Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales. Une stratégie en matière de ressources humaines est en cours d'élaboration. Elle comprend un plan destiné à accroître le nombre de responsables adjoints de la protection sociale dans certaines îles, en fonction du nombre d'habitant et de la demande à cet égard.

25. En 2018, la Division de la protection sociale a également lancé un programme intitulé « Yes I do » (oui, c'est d'accord) en vue de prévenir certains problèmes liés aux enfants. Ce programme présente aux nouveaux couples et aux parents en général les méthodes d'éducation des enfants fondées sur les droits de l'homme. Ce programme cible pour l'instant la zone urbaine de Tarawa et sera déployé dans les îles périphériques lorsque des fonds seront disponibles. Les interventions se font à la demande des villageois qui sont informés de ce programme par la radio et les journaux.

26. Le Ministère de la santé et des services médicaux a aussi bénéficié de l'assistance technique de l'UNICEF sur certaines questions relatives à la santé des enfants, des mères et des jeunes filles⁸. Les systèmes d'énergie solaire dans les dispensaires ont été améliorés ce qui permet, entre autres, le stockage et la conservation des médicaments dans de bonnes conditions. Ce programme a été expérimenté avec succès et étendu à toutes les autres îles grâce à un financement d'environ 4 à 5 millions de dollars australiens du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce. L'UNICEF mène des interventions à fort impact en matière de nutrition en collaboration avec le Ministère de la santé et des services médicaux dans le cadre de la lutte contre la malnutrition des enfants de 0 à 5 ans. En outre, la stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant aide à garantir aux enfants malades un traitement adapté, à leur proposer une alimentation appropriée et à dépister chez eux les signes précurseurs de danger.

27. Le Ministère de l'éducation a aussi reçu l'appui de consultants de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation préscolaire et des soins dispensés aux jeunes enfants, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, et en particulier du droit des enfants à l'éducation⁹.

28. Un autre programme WASH (Eau, assainissement, hygiène) cofinancé par l'UNICEF, Child Fund Kiribati (fonds du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce), et le Ministère de l'intérieur est également mis en œuvre en coopération avec les conseils insulaires et les communautés des îles périphériques. La Kiribati Local Government Association joue un rôle de coordination¹⁰. Ce programme reçoit le soutien des cinq îles qui sont conscientes de l'importance de la collaboration pour les droits des enfants et les membres de la communauté.

29. L'UNICEF collabore également avec le Ministère de la santé et des services médicaux sur d'autres questions relatives à la santé des enfants à naître dans le cadre de son programme sur les 100 premiers jours de vie. Ce programme vise notamment à former du personnel intervenant en première ligne, notamment des aides-infirmières dans les villages pour apporter un soutien en cas de grossesses précoces. La lutte contre la rougeole et la rubéole chez les enfants (de moins de 14 ans) est également prévue dans le cadre du programme de vaccination complémentaire contre la rougeole et la rubéole (64 368 dollars australiens) avec la couverture la plus large possible. Le programme prévoit en outre l'administration du vaccin contre la poliomyélite, une supplémentation en vitamine A et la distribution de vermifuges. Dans le cadre de ce programme, une formation est dispensée aux responsables nationaux des campagnes de sensibilisation à la rougeole et à la rubéole qui interviennent dans toutes les îles.

30. La politique nationale relative au sport et aux loisirs élaborée par le Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales donne un degré de priorité élevé à un modèle qui met le sport au service du développement avec le programme « Just Play » que l'UNICEF finance pour promouvoir le droit des enfants à faire du sport et pour favoriser le développement de l'enfant.

31. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) appuie la politique de planification familiale du Ministère de la santé et des services médicaux. Le Programme sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative aide les jeunes à connaître leurs droits

et leur fournit des informations sur les grossesses précoces. Le FNUAP apporte également son soutien à la lutte contre la violence fondée sur le genre en abordant les questions relatives à la santé des femmes et des filles, et s'intéresse à l'éducation dans le cadre de son Programme d'éducation à la vie familiale mis en œuvre de la première à la huitième classe.

32. En collaboration avec le Ministère de la santé et des services médicaux, le FNUAP met également en œuvre un programme conjoint des Nations Unies sur la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente pour soutenir l'action des autorités publiques à cet égard. La planification familiale et l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile sont deux piliers de ce programme. Des activités et des programmes de sensibilisation ont été menés dans les îles périphériques avec l'aide du Ministère de la santé et des services médicaux et d'autres acteurs partenaires, par exemple la Kiribati Family Health Association, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)¹¹. Durant les interventions dans les îles périphériques, des conseils en matière de planification familiale étaient associés à un bilan de santé ciblant les enfants, à des informations sur le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les infections sexuellement transmissibles (IST) et à un dépistage du cancer du col de l'utérus. Ces conseils portaient sur l'espacement des naissances, les diverses méthodes et types de contraception et les causes de la mortalité et de la morbidité maternelle et infantile.

33. Les assistants médicaux et le personnel infirmier ont également reçu une formation sur la prévision, le suivi et le signalement des produits nécessaires à la planification familiale et sur la formation aux méthodes de planification familiale¹². Cinq sages-femmes ont été recrutées dans le cadre du programme sur la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, en avril 2016, pour fournir ces services à 13 centres de santé dans l'attol de Tarawa. Des données sur les services de santé proposés dans ces centres, y compris des données cliniques, vont être analysées afin de déterminer l'incidence de ces services dans les communautés qui fréquentent ces 13 centres situés à Bonriki, Bikenbeu Est, Tamaiku, Bikenbeu Ouest, Banraeaba, Eita, Ambo, Teaoraereke, Nanikai, Bairiki, Temakin, Temanuku et Takoronga. L'augmentation du nombre de visites dans les îles périphériques a également permis d'améliorer d'autres domaines de la santé¹³.

34. Dans une optique d'amélioration de la qualité, une stratégie de surveillance et de prévention de la mortalité maternelle et périnatale a été mise en place pour améliorer le signalement des décès maternels et des enfants morts-nés à Kiribati, faciliter la surveillance de la mortalité maternelle et de la mortinatalité, évaluer l'ampleur exacte de la mortalité maternelle et de la mortinatalité, et rassembler des informations de qualité sur le lieu, le moment et les causes de ces décès, et pour connaître et comprendre les circonstances dans lesquelles surviennent les décès maternels et les mortinaissances. Ces données permettront de mettre au point des stratégies de santé appropriées pour prévenir ces phénomènes.

35. Pour appuyer et renforcer les compétences et les connaissances des sages-femmes, le programme sur la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente a facilité la révision du programme de formation des sages-femmes avec l'aide d'une sage-femme néo-zélandaise bénévole et de conseillers techniques du bureau sous-régional du FNUAP pour le Pacifique. La durée de la formation de sage-femme a ainsi été fixée à dix-huit mois, avec seulement douze mois de théorie inclusive et l'introduction d'un stage obligatoire de six mois en maternité. Ce programme révisé permettra un renforcement des compétences de qualité sur une période plus courte.

36. Des améliorations ont été apportées au secteur de l'éducation en coopération avec l'UNICEF qui a financé une formation au code de déontologie à l'intention des enseignants du primaire et du premier cycle du secondaire. Le Gouvernement australien, par l'intermédiaire de son ministère des affaires étrangères et du commerce a, lui aussi, financé un programme exécutif sur l'éthique professionnelle des enseignants.

37. Plusieurs formations et réunions techniques régionales ont été organisées pour répondre aux besoins de renforcement des capacités. Grâce à sa connaissance pratique de la violence fondée sur le genre, le centre d'accueil pour les femmes en situation de crise aux Fidji, dans le cadre de son Programme de formation régional, a contribué à renforcer les compétences des partenaires sur la question, notamment grâce à des services de conseil¹⁴. Récemment, en août 2019, une formation régionale sur la violence fondée sur le genre

organisée par la Communauté du Pacifique aux Fidji à l'intention des principaux acteurs de la lutte contre la violence fondée sur le genre, a réuni, entre autres, des membres du réseau SAFENET du Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales et des membres du personnel du Centre d'aide aux femmes et aux enfants de Kiribati.

38. Des réunions techniques régionales organisées par des organismes des Nations Unies, en coopération avec des pays du Pacifique ont facilité la mise en commun de données d'expérience et de compétences, par exemple, la réunion technique régionale axée sur les services de conseil en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre, et les réunions conjointes des défenseurs régionaux de l'égalité des sexes et du Réseau des femmes du Pacifique, en 2018 et 2019.

Recommandation 84.113

39. Le compétences techniques de plusieurs organismes des Nations Unies (UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, OMS, entre autres) ont grandement aidé le pays à honorer les engagements pris en ce qui concerne la présentation de rapports et l'élaboration de plans et programmes visant à renforcer les droits de l'homme¹⁵.

40. L'élaboration des plans de travail et des programmes d'appui s'est toujours faite en consultation et coordination étroites avec le Gouvernement et les différentes parties prenantes. Les organismes des Nations Unies ont établi des plans de travail annuels chiffrés en vue d'aider les différents ministères à mettre en œuvre les instruments internationaux, avec la participation et la contribution étroites des ministères et organisations partenaires. Cette coopération a été facilitée par la présence d'un Bureau commun de représentation des Nations Unies dans le pays qui a permis une meilleure coordination des activités des différents organismes. Dans son rapport au titre de l'examen national volontaire de 2018, Kiribati a souligné le rôle essentiel de facilitation joué par ce Bureau dans la mise en œuvre, par autorités, de projets et programmes financés par les Nations Unies.

Recommandation 84.67

41. La collaboration mise en place avec les partenaires et les parties prenantes au niveau local, dans le cadre d'équipes spéciales, et avec les principaux donateurs et partenaires tels que ONU-Femmes, le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce, la Communauté du Pacifique et l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne, a largement favorisé la mise en œuvre des politiques et des lois. Les campagnes internationales annuelles, à savoir les seize journées de mobilisation contre la violence de genre et la Journée du ruban blanc, la Journée internationale des femmes, de même que, certains mois, les « Jedis en noir » et la Journée orange, font partie des engagements adoptés à l'échelle nationale par le Gouvernement et les conseils insulaires urbains¹⁶.

42. Le Gouvernement continue d'exécuter le Plan commun de mise en œuvre de la Politique et du Plan d'action nationaux visant à éliminer la violence sexuelle et fondée sur le genre pour la période 2011-2021. Le Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales a intensifié son action visant à éliminer la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence contre les femmes et les filles en complétant la promotion et la sensibilisation par des services de qualité accessibles pour lutter contre la violence fondée sur le genre et des programmes de prévention primaire, par exemple, le programme « Strengthening peaceful villages » (Pour des villages plus paisibles) visant à prévenir la violence dans les villages, qui est fondé sur l'approche SASA¹⁷ !

43. Le programme SAFENET de la Division de la promotion de la femme coordonne les activités visant à éliminer la violence contre les femmes et les filles et la violence sexuelle et fondée sur le genre, en collaborant avec d'importants prestataires de services intervenant en première ligne et avec l'ensemble de la communauté du réseau SAFENET pour aider les victimes de violence fondée sur le genre¹⁸. Les partenariats ont augmenté grâce à SAFENET et à d'autres activités¹⁹.

44. Un comité chargé de surveiller la gestion des affaires au sein du réseau SAFENET, composé des principaux prestataires de services de première ligne, se réunit chaque mois pour examiner les affaires et veiller à ce qu'aucun des cas signalés ne soit classé avant d'avoir été réglé. Ce Comité a été créé en 2017 en coordination avec le responsable de

l'appui du réseau SAFENET, grâce à des fonds versés dans le cadre du Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence (ci-après « Paquet de services essentiels »). Un registre recensant les affaires de violence fondée sur le genre qui ont été réglées avec succès a été créé. En 2019, deux affaires de violence fondée sur le genre dont avaient été victimes des jeunes filles ont été réglées et les auteurs de ces violences ont été incarcérés.

45. Le Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales coordonne le Paquet de services essentiels (2017-2019) afin d'améliorer l'accès à des services de qualité aux victimes de violences fondées sur le genre, et a alloué 500 000 dollars des États-Unis aux activités visant à mettre tous les services de première ligne en conformité avec les normes et meilleures pratiques internationales²⁰.

46. Le Gouvernement mesure pleinement l'importance de l'égalité des sexes et, le 12 février 2019, a approuvé et lancé la Politique en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme. Étant donné que la violence fondée sur le genre touche toutes les femmes du pays, il est nécessaire de mettre en place une approche intégrée et concertée à l'échelle nationale qui mobilise les communautés en précisant clairement les responsabilités de chacun et l'obligation de rendre compte de ses actes, et prévoyant des actions directes dans tous les villages.

D. Coopération entre États et aide au développement

Recommandation 84.109

47. Les diverses plateformes régionales et internationales jouent un rôle essentiel, et Kiribati continuera de faire connaître sa vulnérabilité face aux changements climatiques. Le Gouvernement actuel a adopté une nouvelle stratégie qui consiste à accroître l'action sur le terrain afin d'améliorer/de renforcer la résilience et l'adaptation de la population locale. En 2018, les participants au Dialogue Talanoa sont convenus de veiller à ce que les mesures énoncées soient appliquées ou menées à bien.

48. Kiribati joue un rôle de premier plan sur les principales plateformes nationales ou régionales visant à sensibiliser à la question des changements climatiques puisqu'il représente la Micronésie au sein de l'Équipe spéciale du Partenariat pour la résilience du Pacifique chargée, au niveau régional, de la mise en œuvre du Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique²¹.

49. L'accès au financement de l'action climatique est l'une des priorités de Kiribati qui lui permettra de mettre en œuvre les principaux cadres, plans et stratégies prévus. Kiribati a pris des mesures clefs pour engager un dialogue avec les principaux partenaires et institutions de financement de l'action climatique afin de s'assurer que les systèmes de gestion financière internes soient en mesure d'accéder aux financements de l'action climatique et d'en assurer la gestion. La Division du financement de l'action climatique et le Groupe d'experts de Kiribati sur les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe s'emploient ensemble à nouer des contacts avec ces institutions de financement²². Kiribati continue de collaborer avec des institutions bilatérales et multilatérales en vue d'assurer la coordination et l'accès direct au financement de l'action climatique.

E. Cadre constitutionnel et législatif

Recommandation 84.62

50. La loi de 2014 sur la paix familiale définit clairement le « harcèlement sexuel » et contient d'autres dispositions importantes à cet égard²³. Étant donné que les fonctionnaires de police sont répartis sur toutes les îles, les ordonnances de sécurité de la police (pour une durée de quatorze jours) sont une stratégie d'intervention rapide pour mettre fin à la violence. La durée de validité de quatorze jours de ce type d'ordonnance peut faciliter l'apaisement entre les parties ou permettre à la victime de se tourner vers des services de conseils.

51. Le Code des relations professionnelles de 2015 oblige tous les employeurs à assurer l'égalité des chances dans l'emploi en interdisant d'une part la discrimination directe et indirecte pour des motifs tels que l'origine ethnique, la race, la couleur, la religion ou l'opinion politique, l'âge, l'état de santé ou l'appartenance à un syndicat, et d'autre part le harcèlement sexuel. Il énonce l'obligation qu'a l'employeur de verser aux femmes et aux hommes une rémunération égale pour un travail de valeur égale.

Recommandation 84.76

52. Le Code des relations professionnelles de 2015 interdit toutes les pires formes de travail des enfants, y compris l'utilisation d'enfants à des fins de prostitution et de production de matériel pornographique, et la mise à disposition d'enfants pour des activités illicites, en complément des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

F. Institutions et politiques

Recommandation 84.38

53. Le Gouvernement n'a pas encore mis en œuvre cette recommandation.

54. Une mission d'évaluation de l'Institution nationale des droits de l'homme dirigée par le Ministère de la justice avec l'appui de l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Forum des institutions nationales de défense des droits de l'homme pour la région de l'Asie et du Pacifique a été menée du 2 au 10 septembre 2019. Elle était composée de quelque 38 membres de conseils insulaires, dont les maires et les responsables adjoints de la protection sociale. Cette mission d'évaluation a également rencontré des représentants des principaux ministères, de la Chambre de commerce et d'industrie de Kiribati, et d'ONG afin de recueillir leurs avis et leurs vues sur les institutions nationales des droits de l'homme. Dans l'ensemble, l'idée de créer une institution nationale des droits de l'homme à Kiribati a rencontré un écho favorable.

Recommandation 84.41

55. Le plan de développement de Kiribati pour 2016-2019 et de nombreuses autres politiques élaborées dernièrement comprennent des indicateurs généraux permettant de mesurer les résultats au regard de valeurs de référence. Cependant, Kiribati n'a pas encore mis au point d'indicateurs relatifs aux droits de l'homme comme suggéré par le Haut-Commissariat. Cette proposition est à l'étude.

Recommandation 84.108

56. Des formations sur les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe ont été organisées et des activités dans ce domaine sont actuellement menées avec les communautés et les conseils insulaires sur la question des droits de l'homme au moyen d'un outil d'évaluation intégrée de la vulnérabilité²⁴. Au niveau national, le Groupe d'experts de Kiribati sur les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe a suivi des formations (techniques et administratives) axées sur le renforcement de capacités essentielles en vue d'améliorer le dialogue avec les communautés insulaires dans le cadre de projets²⁵. D'autres initiatives de renforcement des capacités prenaient en compte l'inclusion sociale et l'égalité des sexes.

Recommandation 84.39

57. Kiribati n'a pas de politique relative au travail des enfants. Toutefois, certaines prescriptions à cet égard figurent dans la modification apportée au Code des relations professionnelles qui dispose que les inspecteurs du travail sont habilités à retirer les enfants de tous travaux considérés comme dangereux pour eux. D'autres dispositions pertinentes visent à protéger les enfants²⁶.

G. Non-discrimination

Recommandations 84.53 et 84.54

58. La loi de 2014 sur la paix familiale protège de la violence domestique les hommes, les femmes et les autres membres du foyer. Il est important de faire évoluer la perception de la population selon laquelle cette loi garantit uniquement la protection des femmes, alors qu'elle s'applique à chaque membre des communautés. Des éclaircissements sont apportés pour que chacun comprenne bien que cette loi protège tous les membres de la famille – hommes, femmes et enfants.

59. Le Code des relations professionnelles de 2015, modifié en 2017, interdit à l'employeur d'exercer, à l'égard d'un employé ou d'un employé potentiel, une discrimination directe ou indirecte, en matière de recrutement, de formation, d'avancement de carrière et de conditions d'emploi²⁷. Il garantit également une rémunération égale aux hommes et aux femmes et interdit le harcèlement moral (art. 113 du Code de 2015) et sexuel (art. 112 du Code de 2015).

60. L'égalité des sexes et la non-discrimination en ce qui concerne l'homosexualité pose encore problème pour des raisons liées à la fois à l'héritage culturel et chrétien. L'ONG BIMBA, qui a été enregistrée récemment, est composée en grande partie d'hommes connus localement sous le nom de « *binabina-aîne* » ou « *sisi* ». Cette ONG désormais connue s'attache à défendre les intérêts de ces personnes.

61. Le processus de révision de la loi sur les catastrophes nationales a demandé toute une série de consultations avec différents groupes d'intérêt²⁸. Ces consultations ont abouti à l'élaboration de la nouvelle loi de 2019 sur la gestion des risques de catastrophe et les changements climatiques, qui a permis de rationaliser les besoins des femmes, des enfants et des personnes handicapées.

Recommandation 84.55

62. La question de l'égalité des sexes à Kiribati est fortement liée à la culture du pays, et des efforts sont faits progressivement pour permettre l'acceptation et l'évolution en douceur des normes sociales régissant le rôle des hommes et des femmes. Cependant, les mesures visant à prendre en compte les questions de genre, à assurer une meilleure représentation et à améliorer la sûreté et la sécurité dans d'autres domaines moins sensibles comme l'adaptation aux changements climatiques, avec l'adoption de la loi révisée de 2019 sur la gestion des risques de catastrophe et les changements climatiques, sont acceptées sans problème. Des politiques telles que la politique nationale relative à la jeunesse, la politique nationale relative au sport, la politique nationale relative au handicap, la politique relative aux droits des consommateurs, entre autres, intègrent aussi progressivement l'égalité des sexes.

63. La question de la transmission de la nationalité kiribatienne aux enfants nés à l'étranger de mère kiribatienne, n'a pas été examinée. Cependant, la nouvelle politique adoptée en matière d'égalité des sexes et de promotion de la femme, et les travaux menés en lien avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pourraient permettre de mettre en œuvre cette recommandation. L'élaboration du plan de mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes et de promotion des femmes sera l'occasion d'examiner la question de la nationalité des enfants.

64. L'UNICEF est également en train de préparer une consultation sur l'apatridie des enfants à Kiribati qui devrait se tenir en novembre 2019 en vue d'élaborer un plan stratégique, une politique et un plan d'action et d'envisager l'élaboration d'une loi sur le droit de l'enfant à une nationalité. Cela nécessitera le réexamen de l'article 66 de la loi de 1979 sur la nationalité qui mentionne uniquement le père des enfants à enregistrer, sans référence à la mère, et de l'article 25 de la Constitution fondé sur le même principe.

65. La Division de l'état civil du Ministère de la justice a récemment créé un système d'enregistrement qui appuie le droit à la nationalité des nouveau-nés. Deux agents de cette Division travaillant pour le Ministère de la santé et des services médicaux au sein de l'administration présidentielle sont chargés de l'enregistrement des nouveau-nés.

Des visites ont également été effectuées dans quelques îles périphériques dans le cadre d'activités de promotion et pour proposer gratuitement des services d'enregistrement.

Recommandation 84.107

66. La vulnérabilité face aux phénomènes climatiques est différente d'un groupe d'îles à l'autre (Groupe des îles Gilbert, Groupe des îles de la Ligne et Groupe des îles Phoenix), les dégâts variant en fonction de l'intensité des phénomènes. Les effets des changements climatiques couramment ressentis et subis par la population sont les inondations côtières, la perte d'habitations le long des côtes conduisant au déplacement des villages vers des zones intérieures plus sûres, l'infertilité croissante des sols due aux intrusions d'eau de mer et, partant, l'insécurité alimentaire (eau non potable, récoltes limitées)²⁹.

67. En vue de lutter contre les catastrophes et d'atténuer leurs effets, le Gouvernement a travaillé sur plusieurs initiatives, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales³⁰. À Tarawa-Sud, qui concentre plus de 50 % de la population de Kiribati, les autorités prennent des mesures importantes pour protéger les moyens de subsistance dans les zones côtières et atténuer les effets des changements climatiques³¹. Kiribati met actuellement en œuvre une approche globale pour les îles périphériques qui prend également en compte tous les domaines de vulnérabilité (nourriture, eau, santé, protection des zones côtières, éducation, barrières en matière de communications) sur huit îles³².

68. Le Plan d'exécution conjoint sur les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe à Kiribati a été élaboré pour compléter le Plan national de gestion des risques de catastrophe et le Cadre national sur les changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. L'idée est qu'un plan systématique et intégré, définissant des actions concrètes, permettra d'exploiter avec le maximum d'efficacité et d'efficacités les capacités et ressources disponibles tout en garantissant que les nouvelles initiatives seront bien ciblées et auront un impact maximal. Le Plan d'exécution conjoint respecte et promeut les droits de l'homme en s'attachant à accroître pour tous les habitants de Kiribati la sécurité alimentaire, la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et la sécurité des terres, dans le contexte des menaces actuelles et futures liées à l'évolution climatique et aux catastrophes telles que les sécheresses et les tempêtes.

Recommandation 84.97

69. L'enregistrement civil des naissances, des décès et des mariages est défini par l'ordonnance sur l'enregistrement (chap. 5, art. 9 1)) qui régit le processus d'enregistrement en établissant des procédures et d'autres prescriptions³³.

70. L'UNICEF a financé la création d'un Bureau d'état civil et a apporté son appui à l'enregistrement des naissances de tous les nouveau-nés, en collaboration avec le Bureau d'état civil du Ministère de la justice et le Bureau d'obstétrique relevant du Ministère de la santé et des services médicaux. Cette initiative a permis d'augmenter le nombre de naissances enregistrées par rapport aux années précédentes et de collecter des données exactes et fiables sur le nombre de naissances.

71. Des équipes mobiles d'enregistrement des naissances ont été déployées dans certaines îles périphériques, notamment à Tarawa-Sud, afin d'enregistrer gratuitement tous les enfants âgés de 0 à 18 ans, qui ne figurent pas encore dans la base de données en ligne du Bureau de l'état civil. Cette mesure a été financée par l'UNICEF en vue d'accroître et d'améliorer l'enregistrement des naissances à Kiribati, en ciblant en particulier les personnes vivant dans des îles isolées et celles qui n'ont pas les moyens de s'acquitter des frais d'enregistrement.

72. L'éducation est gratuite et obligatoire à Kiribati de la première à la 9^e classe, et la gratuité a également été instaurée dernièrement de la 10^e à la 12^e classe³⁴. D'autres progrès ont également été accomplis³⁵.

73. Le Plan stratégique du secteur de l'éducation énonce les engagements pris par le Gouvernement en faveur d'une éducation meilleure et plus équitable, conformément à l'objectif 4 des objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 et,

conformément au Cadre de développement de l'éducation dans le Pacifique 2009³⁶, au niveau régional.

H. Droit à l'intégrité physique et morale

Recommandations 84.72 et 84.73

74. L'article 38 e) de la loi de 2013 sur l'éducation dispose clairement qu'aucun châtiment corporel n'est tolérée à l'école³⁷. Le Ministère continue de sensibiliser les enseignants et les communautés à cette question. La Division de la protection sociale n'a cependant enregistré aucun cas de maltraitance à l'égard d'enfants. Les auteurs d'actes de cruauté et de coups ayant entraîné des lésions corporelles sur des enfants ont été poursuivis en justice³⁸. De hauts responsables de l'éducation ont indiqué au cours d'un entretien que des enseignants avaient reçu un blâme pour avoir infligé des châtimens corporels à des élèves.

I. Peine de mort

Recommandation 84.56

75. Le projet de loi sur la peine de mort qui a été proposé au Parlement en 2014 n'a pas été adopté. Le droit à la vie est protégé par la Constitution et aucun crime n'est puni par la peine capitale à Kiribati.

J. Interdiction de l'esclavage et de la traite

Recommandation 84.74

76. La traite des êtres humains est un problème sur lequel les services de police de Kiribati travaillent déjà, en collaboration avec un partenaire régional, à savoir le Centre de coordination de la lutte contre la criminalité transnationale dans la région du Pacifique. La législation en vigueur à Kiribati punit principalement l'exploitation de prostituées, mais ne réprime pas la prostitution en tant que telle. Les dispositions législatives qui répriment l'exploitation des jeunes filles figurent aux articles 136, 140, 141 et 146 du Code pénal qui punissent cette infraction par une peine d'emprisonnement de deux ans. Aucun article du Code pénal n'aborde la question de la traite des personnes.

77. En partenariat avec des ONG, les pouvoirs publics continuent d'informer la population des dangers et des problèmes liés à la traite et à la prostitution. Bien qu'aucun cas de traite n'ait été signalé, des risques existent du fait de la présence de navires de pêche étrangers. Ces risques concernent surtout les jeunes prostituées qui se font appeler « *Ainen mataawa* ». Les navires de pêche et les navires étrangers sont contrôlés à l'entrée et à la sortie du port par une équipe d'arraisonnement composée de représentants du Département de l'immigration, des Services de police, du Ministère de la pêche et des ressources marines et du Ministère de l'environnement, des territoires et du développement agricole.

78. Le Plan d'action stratégique du Ministère des affaires étrangères pour 2016-2019 prévoit le renforcement de la sécurité nationale grâce à des mesures efficaces de contrôle de l'immigration aux frontières et de gestion des visas et des permis de travail délivrés. Le Code pénal et la loi sur la criminalité transnationale sont déjà en vigueur. Jusqu'à présent, aucune action n'a été engagée pour infraction relative au trafic de jeunes femmes. En outre, la police mène ses activités de lutte contre la traite de personnes en collaboration avec son partenaire régional.

Recommandation 84.75

79. Les services de police mènent des actions de sensibilisation du public sur la question de la prostitution des enfants mais des campagnes d'information doivent encore être organisées à l'intention des membres d'équipage. L'article 118 du Code des relations professionnelles de 2015 interdit toutes les pires formes de travail des enfants, y compris,

mais pas exclusivement l'utilisation d'enfants à des fins de prostitution et de production de matériel pornographique et la mise à disposition d'enfants pour des activités illicites.

80. L'Unité de police de proximité tient régulièrement une chronique sur des questions intéressant les enfants et les femmes dans le Kiribati Newstar, journal qui publie des informations sur les droits de l'enfant, les droits des femmes, etc. Cet hebdomadaire consacre également sa une, chaque fois que l'occasion se présente, à des récits mettant en scène des enfants et des femmes à la maison, à l'école ou sur le lieu de travail, et propose gratuitement un quart de page pour tout article portant sur la sensibilisation ou sur une question d'éducation.

K. Liberté et sécurité – recommandations d'ordre général

Recommandation 84.69

81. Des activités de sensibilisation sont organisées par de nombreux acteurs, notamment les magistrats et les services de police. Les projets et partenariats mis en œuvre dans le cadre de la célébration de campagnes nationales et internationales ont aidé la population à connaître et comprendre leurs droits³⁹.

82. Un dispensaire de santé familiale relevant du Ministère de la santé et des services médicaux a été créé pour fournir un soutien social et des services sanitaires aux femmes et aux filles qui ont été victimes de violence, y compris de violence domestique. Les capacités de ce dispensaire ont été renforcées dans le cadre du Paquet de services essentiels et du Programme sur la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente. L'adoption de procédures opératoires normalisées en matière de santé pour les cas de violence fondée sur le genre renforcera ces services à Tarawa-Sud et dans les îles périphériques.

L. Droits économiques, sociaux et culturels – mesures générales de mise en œuvre

Recommandation 84.111

83. Les initiatives en cours telles que le Programme sur les changements climatiques à Kiribati, le Plan d'exécution conjoint sur les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe à Kiribati, l'approche globale pour les îles périphériques et le Programme d'amélioration de l'éducation de Kiribati complètent les programmes nationaux de développement destinés à réduire les vulnérabilités et, par voie de conséquence, à renforcer la capacité d'adaptation et de résilience des communautés et des personnes en leur donnant des moyens d'agir. Des initiatives communautaires en matière d'adaptation seront élaborées à partir des conclusions et des résultats des évaluations intégrées de la vulnérabilité menées dans huit îles, à savoir Abaiang, Tabiteuea-Nord, Abemama, Nonouti, Tabuaeran, Teraina, et Kiritimati et Markaei.

84. Premièrement, des données relatives aux changements climatiques ont été recueillies et stockées en 2019 à partir des résultats d'une enquête sur les changements climatiques, afin de s'assurer que les données sur les changements climatiques puissent être facilement analysées. Deuxièmement, des données sur la vulnérabilité des communautés face aux changements climatiques sont collectées en permanence pour orienter la planification et la prise de décisions en matière d'adaptation. Troisièmement, une base de données centrale sur les changements climatiques a été mise en place par souci de commodité.

M. Droit à un niveau de vie suffisant – considérations générales

Recommandation 84.87

85. Les services de réadaptation des îles périphériques ont été améliorés grâce à l'action des responsables adjoints de la protection sociale basés dans les conseils insulaires de toutes les îles périphériques, qui ont reçu une formation sur les services sociaux. Ces

fonctionnaires sont des points de contact clés dans les îles périphériques car ils s'emploient, en collaboration avec d'autres membres du Comité SAFENET présents sur le terrain, à garantir les services de protection sociale nécessaires aux femmes, aux filles et aux enfants victimes de violence⁴⁰. Le fonds de soutien aux bénéficiaires du Centre d'aide aux femmes et aux enfants de Kiribati permet de subvenir aux besoins urgents des personnes victimes de violences, qu'il s'agisse de besoins immédiats (nourriture, vêtements) ou du financement d'un trajet en avion ou en bateau pour éloigner la victime de l'auteur des violences (souvent son mari).

Recommandation 84.88

86. L'Initiative en faveur des jeunes couples menée par la Division de la protection sociale aborde les questions relatives aux droits de l'homme, à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la protection de l'enfance, entre autres. Le contenu de cette initiative est repris dans le Plan stratégique pour 2016-2019 du Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales, et aligné avec le Plan de développement de Kiribati pour 2016-2019.

87. La Division de la promotion de la femme est chargée de veiller à ce que les programmes d'autonomisation économique des femmes et les programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre contribuent au bien-être social et économique⁴¹. Une étude sur les possibilités économiques a été menée à bien en 2018 avec l'appui financier et technique du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce en vue de recenser les perspectives économiques qui s'offrent aux femmes. En 2018, la première exposition de la femme kiribatienne, financée par des fonds publics, a été organisée.

88. La politique de lutte contre la violence fondée sur le genre visant à exécuter le Plan commun de mise en œuvre de la Politique et du Plan d'action nationaux reste une priorité absolue pour assurer la protection sociale des femmes et des filles, et progresser vers l'égalité des sexes. Le Plan de développement de Kiribati pour 2016-2019 fixe, entre autres priorités, la finalisation de la politique en matière d'égalité des sexes (domaine prioritaire clef 5 : gouvernance). L'intégration des questions de genre dans les politiques, les lois, etc., est en cours, l'évolution la plus récente étant l'adoption, en 2019, de la loi sur la gestion des risques de catastrophe et les changements climatiques⁴².

89. La Division de la protection sociale gère les programmes publics de prestations sociales lancés depuis 2004, qui comprennent le fonds pour les personnes âgées, l'aide au paiement des frais de scolarité et le fonds pour le handicap⁴³.

N. Droit à l'alimentation

Recommandation 84.82

90. Le Gouvernement a pris des mesures visant à ce que la population ait accès à une alimentation suffisante et soit à l'abri de la faim, en témoignant ses projets de développement dans le cadre desquels des outils ont été fournis à la population de cinq îles⁴⁴. Les autres îles recevront les mêmes outils dans le cadre de ces projets, qui ciblent les associations d'agriculteurs présentes dans les îles. Les jeunes sont aussi visés⁴⁵. Dans les îles de Beru, de Nonouti, d'Abemama et de Tabiteuea Meang (Tabiteuea-Nord), 1 400 foyers se livrent à l'agriculture dans le cadre du projet relatif à l'alimentation et à l'eau dans les îles périphériques de Kiribati. Dans la capitale, Tarawa-Sud, 11 communautés ont fait l'objet de visites et ont bénéficié d'une formation sur l'amendement des sols, le compost, le marcottage, l'engrais liquide naturel, les semis et la transplantation. Plus de 10 000 jeunes plants (culture vivrière) ont été distribués en 2017 et plus de 40 000 en 2018.

91. Pour ce qui est du financement, en 2016, 70 000 dollars australiens ont été alloués au Ministère de l'environnement, des terres et du développement agricole pour des intrants agricoles. Divers projets sont menés pour soutenir la production alimentaire, notamment le projet du Fonds international de développement agricole relatif à l'alimentation et à l'eau dans les îles périphériques (doté de 3,4 millions de dollars australiens) et le projet du Fonds

pour les pays les moins avancés visant à renforcer la sécurité alimentaire (Enhancing Food Security Project) (doté de 4,4 millions de dollars australiens). En outre, le Ministère de l'intérieur soutient tous les conseils insulaires dans la mise en œuvre du projet de développement économique local au titre duquel toutes les îles reçoivent des outils, notamment des pelles, des bûches, des couteaux, des haches, des vélos et du matériel de pêche, que la population peut acheter et utiliser pour subvenir à ses besoins dans les îles périphériques.

O. Droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement

Recommandations 84.83, 84.84, 84.86 et 84.91

92. Les principales sources d'eau potable du pays sont l'eau souterraine, l'eau de mer (dessalée) et l'eau de pluie. Les problèmes qui se posent avec l'eau souterraine concernent la qualité de l'eau potable et, pour la majorité des citoyens, l'accès à cette eau. Les besoins en eau (et en matière d'assainissement) de la population urbaine à Tarawa, qui comprend plus de la moitié de la population du pays (130 000 personnes) sont satisfaits par la régie des services publics en application de la loi de 1999 sur la régie des services publics. Pour ce qui est des besoins des îles périphériques en matière d'eau potable et d'assainissement, le Gouvernement fournit un appui par l'intermédiaire du Ministère de l'infrastructure et de l'énergie durable, qui met en œuvre des projets relatifs à l'accès à l'eau et à la qualité de celle-ci.

93. Avec le soutien de partenaires et d'organismes donateurs, les pratiques relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène sont réexaminées⁴⁶. La volonté du Gouvernement d'assurer le respect du droit à l'eau et à l'assainissement est évidente, comme en témoignent les projets qu'il a mis en œuvre et qu'il continue d'exécuter⁴⁷. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale relative aux ressources en eau et de la politique nationale d'assainissement (2008), ainsi que des Plans d'exécution (2008-2018) des politiques dans lesquels des stratégies sont établies. Ces politiques et plans doivent être révisés et des travaux sont en cours à cet effet. Le Ministère de l'infrastructure et de l'énergie durable dispose de deux comités nationaux clefs pour soutenir les politiques et projets relatifs à l'eau et à l'assainissement⁴⁸.

94. À Tarawa-Sud, les conduites d'eau et d'assainissement de la régie des services publics ont été récemment restaurées afin de garantir à la population un accès à l'eau potable, ainsi que de meilleurs services d'assainissement. Le projet de rénovation du réseau d'assainissement à Tarawa-Sud, financé par la Banque mondiale et achevé en 2018, a permis de remettre en état le réseau d'assainissement, les systèmes de distribution d'eau salée et les déversoirs. D'autres activités liées à ce projet ont contribué à la prise en compte des questions de durabilité⁴⁹. Afin d'améliorer et de faciliter l'accès à l'eau potable, la régie des services publics a mis en place un service pilote d'approvisionnement en eau 24 heures sur 24 avec mesure du volume utilisé dans les deux petits villages de Tebikenikoora et Nanikai avant de l'appliquer à d'autres zones à Tarawa-Sud.

95. Une installation de dessalement d'une capacité de 4 000 m³/j a été mise en place pour la population urbaine dans le cadre du projet relatif à l'eau et à l'assainissement à Tarawa-Sud. Le Groupe GHD Pty Ltd a été chargé en février 2018 par la Banque asiatique de développement de fournir l'assistance technique nécessaire à la conception de ce projet, dont l'objectif est de garantir l'accès à une eau potable de qualité et d'atténuer les effets des changements climatiques. Afin de contribuer à améliorer le réseau d'assainissement à Tarawa-Sud, un nouveau projet d'extension du réseau a été lancé avec l'appui de la Banque mondiale. Pour soutenir ces projets, le Ministère de l'infrastructure et de l'énergie durable dispose d'un nouveau système d'information géographique permettant d'obtenir des images aériennes de bonne qualité afin de réaliser les aménagements infrastructurels prévus.

96. Le projet 2014-2018 relatif à l'alimentation et à l'eau dans les îles périphériques de Kiribati a été mis en œuvre dans quatre îles périphériques pilotes (Nonouti, Tabiteuea-Nord, Abemama et Beru). Il vise non seulement à promouvoir l'agriculture et la consommation d'aliments nutritifs mais aussi à installer des systèmes de collecte des eaux de pluie.

97. Le Ministère de l'infrastructure et de l'énergie durable collabore avec l'UNICEF pour satisfaire les besoins des îles périphériques et a mis en œuvre le projet relatif à l'eau et à l'assainissement à Kiribati. Le deuxième projet du même type, doté de 3,3 millions d'euros, a lui aussi visé à répondre aux besoins en eau dans les îles périphériques, l'accent étant mis sur l'amélioration et l'entretien des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans 35 villages situés dans les huit îles cibles de Makin, de Butaritari, de Marakei, d'Abaiang, de Maiana, de Nonouti, de Beru et de Nikunau. Ce projet a également soutenu le renforcement des capacités sur ces îles.

98. Le laboratoire chargé de la qualité de l'eau relevant du Ministère de la santé et des services médicaux assure la surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau. Ses employés se rendent dans les villages pour contrôler l'eau des puits, l'eau des infrastructures publiques et l'eau de pluie. Les résultats obtenus en 2017 et en 2018 confirment la présence de coliformes totaux comme l'*Escherichia coli* à des niveaux bien supérieurs aux limites microbiologiques acceptables, ce qui implique des risques élevés voire très élevés pour la population. Il a ainsi été recommandé de bouillir l'eau et de nettoyer les caniveaux et les citernes de stockage. Il a également été recommandé d'utiliser des produits chimiques de traitement de l'eau et de renforcer la capacité du laboratoire afin qu'il puisse réaliser régulièrement des tests, assurer une surveillance et procéder à des traitements.

99. Le Ministère de l'infrastructure et de l'énergie durable met en œuvre un projet relatif à l'assainissement sur site dont la phase pilote comprend l'installation de 30 fosses septiques. La construction de ces fosses a débuté par des travaux préparatoires de génie civil et notamment l'installation de tuyaux et l'excavation des emplacements. Cette étape permettra de déterminer quelles options de traitement (assainissement sur site, hors réseau) sont les plus adaptées à la situation de Kiribati. Une surveillance de la qualité de l'eau souterraine en ce qui concerne la teneur en sel est également réalisée depuis 2017 et prendra fin en 2020.

100. D'autres mesures sont prises en matière d'assainissement et de promotion de l'hygiène avec le soutien d'autres donateurs. En 2017, la Société nationale de la Croix-Rouge de Kiribati a installé des toilettes communautaires dans une des zones résidentielles très peuplées de Betio grâce au soutien financier de la Croix-Rouge australienne. Ces toilettes disposent d'eau et de systèmes de récupération de l'eau de pluie pour fournir de l'eau potable⁵⁰.

101. La stratégie de développement intégré 2016-2023 du Ministère chargé du développement des îles de la Ligne et Phoenix, soutenue par le partenariat Union européenne-Kiribati pour le développement économique inclusif et durable (11^e Fonds européen de développement), comprend un volet sur l'accès durable à l'eau potable et un autre sur les services d'assainissement adéquats dans des conditions équitables. Douze millions d'euros sont alloués à chacun de ces volets dont le premier vise à améliorer la gestion de l'eau fondée sur des faits, à accroître l'accès à des sources fiables d'eau potable et à renforcer la capacité d'exploitation, d'entretien et de gestion aux niveaux institutionnel, communautaire et des ménages du réseau d'alimentation en eau potable afin d'en assurer l'efficacité. Le second volet porte sur l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène dans les communautés, les écoles et les centres de santé.

P. Droit à la santé

Recommandations 84.89, 84.90 et 84.93

102. Tous les dispensaires des îles périphériques proposent des services d'information et des soins de santé maternelle et infantile comptent des sages-femmes qui sont employées par les conseils insulaires. Elles aident les infirmières présentes dans les îles en s'occupant des accouchements dans les villages. Par ailleurs, un soutien est fourni aux accoucheuses traditionnelles afin de les aider à fournir des prestations de qualité en ce qui concerne les accouchements à domicile. Dans les îles périphériques, des services sont également fournis dans le cadre du Programme sur la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente. Au titre de ce programme, les jeunes enregistrés auprès du Ministère ont été invités notamment à répondre à des sondages relatifs à la santé et à suivre des programmes

communautaires d'information. Depuis 2015, 1 284 naissances ont été prises en charge par des accoucheuses traditionnelles.

103. Le vaste Programme sur la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente a notamment pour but de contribuer à réduire les taux de mortalité maternelle et infantile et à renforcer la formation du personnel⁵¹. En 2018, des enseignants du Royal Australian and New Zealand College of Obstetricians and Gynaecologists ont coédité un guide sur la formation des formateurs, qui prévoit notamment un atelier et porte sur les soins néonataux essentiels. À Tarawa, les 2 personnes formées dans le cadre du Programme ont dispensé une formation à 10 personnes comprenant des médecins, des sages-femmes et des infirmières de l'hôpital central de Tungaru et de l'hôpital de Betio. L'objectif était de renforcer les compétences des travailleurs sanitaires et, partant, de réduire la mortalité et la morbidité maternelles et infantiles.

104. L'UNICEF a été un partenaire régulier dans le cadre des programmes de vaccination des enfants à Kiribati et a également soutenu, entre autres choses, l'approvisionnement des pharmacies et le renforcement des capacités des infirmières. Grâce au FNUAP, à ONU-Femmes, au PNUD et à l'OMS, le Ministère bénéficie de programmes conjoints comme celui sur la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente. Une campagne de dépistage du VIH et des IST a été menée au cours des visites réalisées dans les îles périphériques. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes de santé maternelle et infantile menés par les centres de santé et a donné des résultats encourageants⁵².

105. Il est ressorti des missions réalisées dans les îles périphériques qu'il fallait prévoir des plans d'amélioration de l'approvisionnement des pharmacies car ces îles doivent pouvoir bénéficier d'un approvisionnement régulier que ce soit pour de la prophylaxie ou les soins.

106. Une directive nationale sur les services de dépistage du VIH a été adoptée en 2017. Elle souligne combien il importe d'adopter une approche de santé publique fondée sur les droits de l'homme dans le cadre des services de dépistage du VIH. Selon une telle approche, la priorité est donnée à des questions comme la couverture sanitaire universelle, l'égalité des sexes et les droits en matière de santé notamment pour ce qui est de l'accessibilité, de la disponibilité, du caractère acceptable et de la qualité des services. Le consentement, la confidentialité, le conseil, le caractère approprié et les contacts sont des aspects fondamentaux dans une telle approche.

107. Le Western Pacific Multi-Country Integrated HIV/TB Programme (Programme intégré de lutte contre le VIH et la tuberculose dans la région du Pacifique oriental), financé par le Fonds mondial, a été mis en œuvre en 2018 par le Ministère de la santé et des services médicaux et a contribué aux efforts de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Les 233 695 dollars australiens alloués au projet ont permis de financer 23 activités comprenant notamment de la sensibilisation, une formation du personnel, un appui aux personnes atteintes de tuberculose, des réunions de coordination, des initiatives de dépistage de la tuberculose, des ateliers sur le VIH, des campagnes de dépistage du VIH et la distribution de produits de prévention.

Recommandations 84.92 et 84.94

108. À Kiribati, les services de santé et les médicaments sont gratuits. Le pays compte de nombreux établissements de santé et quatre grands hôpitaux répartis sur le territoire pour faciliter l'accès de la population des îles septentrionales, centrales, méridionales et orientales (îles de la Ligne et Phoenix) ; mais aussi 21 centres de santé et 106 dispensaires. En outre, des visites à domicile sont réalisées par du personnel de santé dans des cas particuliers. Des progrès sont constatés en ce qui concerne les effectifs⁵³ et la liste actualisée des médicaments essentiels et la liste nationale des équipements fondamentaux font l'objet d'un suivi continu et sont communiquées aux donateurs en vue d'un soutien.

109. Le Programme sur la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente vise à soutenir l'amélioration et l'extension des services de santé de sorte à combler les lacunes dans de nombreux domaines et à accroître l'accès à des soins de qualité. Créée en 2015 au sein du Ministère de la santé et des services médicaux, une unité de lutte contre les maladies transmissibles contribue à étendre le programme à tout le pays

afin de réduire la prévalence des facteurs de risques pour les maladies non transmissibles. L'objectif est notamment de réduire la morbidité et la mortalité des maladies non transmissibles ainsi que les handicaps découlant de ces maladies ; de prévenir l'introduction et la propagation des maladies transmissibles ; et de renforcer les programmes de lutte existants afin que le pays soit prêt à affronter de futures épidémies.

110. La modernisation en cours des installations dans les hôpitaux centraux constitue un grand pas dans l'amélioration du système de santé publique. Le Ministère de la santé et des services médicaux a obtenu des fonds pour agrandir l'hôpital central de Tuarua, le service tuberculose, l'hôpital de Ronton et l'hôpital de Betio. Il a été demandé aux partenaires de développement de maintenir leur soutien financier et leur assistance technique concernant les maladies non transmissibles, la santé procréative, les maladies transmissibles, le renforcement des capacités, et l'amélioration du système d'information sanitaire et des soins de santé primaires.

Q. Droit à l'éducation

Recommandations 84.95 et 84.103

111. En 2017, le Gouvernement a élaboré un cadre d'orientation national pour l'éducation, qui constitue un guide général sur l'éducation à Kiribati, en vue d'assurer l'accès à une éducation inclusive et de qualité et de garantir la mise en œuvre de la législation et le suivi de son application. Ce cadre comprend neuf axes clés reposant sur un ensemble de déclarations de politique générale qui définissent les comportements, pratiques et normes à suivre.

112. La scolarisation aux niveaux du primaire et du secondaire (premier cycle) est obligatoire et gratuite. Selon la politique nationale de gratuité de l'enseignement, la scolarisation au deuxième cycle du secondaire est gratuite seulement de la 10^e à la 12^e classe. En 2015, le Gouvernement a décidé de subventionner le transport des élèves et des fournitures scolaires pour le primaire et le secondaire (premier cycle). En 2016, la gratuité des 4^e, 5^e et 6^e classes a été remplacée par une subvention pour les frais de scolarité qui s'élève à 600 dollars australiens pour les élèves vivant dans l'enceinte de l'école et à 300 dollars australiens pour les autres. La subvention fournie actuellement par le Gouvernement couvre la totalité des frais de scolarité.

Recommandation 84.96

113. En 2015, le Gouvernement a approuvé la politique d'éducation inclusive qui prévoit notamment : i) un programme scolaire flexible qui s'adapte aux besoins des élèves et qui varie selon les établissements ; ii) la formation des enseignants afin d'appliquer les stratégies et programmes éducatifs visant à garantir une éducation inclusive ; iii) la scolarisation obligatoire de tous les enfants d'âge scolaire (aux niveaux primaire et secondaire (premier cycle)), y compris les enfants ayant des besoins particuliers ; iv) la reconnaissance du rôle des parents/proches aidants à toutes les étapes de l'éducation de l'enfant.

Recommandation 84.98

114. Toutes les îles comptent des écoles primaires et secondaires (de premier cycle) pour les enfants dont la scolarisation est obligatoire (1^{re} à 9^e classe). Des services de transport gratuits sont également proposés dans toutes les îles périphériques et le Ministère de l'éducation a lancé une procédure d'acquisition de bus scolaires supplémentaires pour Tarawa-Sud et Kiritimati, ainsi que de 20 camions/bus pour toutes les îles périphériques. Toutes les îles n'ont pas d'établissements de deuxième cycle du secondaire ; le pays en compte seulement 10, qui sont gérés par l'État ou par l'Église. Le Gouvernement collabore constamment avec l'Église pour accroître l'accès aux établissements de deuxième cycle du secondaire et pour améliorer la qualité de l'enseignement au premier cycle du secondaire. Il alloue des subventions à l'Église et détache des enseignants qualifiés dans les écoles administrées par celle-ci. Lancée au deuxième trimestre de 2016, la politique de gratuité de

l'enseignement a également été étendue à tous les élèves qui ont réussi leurs examens au deuxième cycle du secondaire car le système de quotas a été supprimé.

115. Le Ministère de l'éducation a lancé d'autres initiatives pour garantir un enseignement de qualité⁵⁴. L'une d'entre elles consiste à renvoyer les enseignants qui ne donnent pas satisfaction et de veiller à ce que tous les enseignants travaillent correctement et dispensent un enseignement de qualité aux élèves.

Recommandation 84.102

116. En ce qui concerne le développement du jeune enfant, le Ministère de l'éducation, avec le soutien de l'UNICEF, a approuvé récemment la loi de 2017 sur l'éducation préscolaire, offrant ainsi aux enfants la possibilité de bénéficier d'un enseignement dès 4 ans et de se préparer pour le primaire. Les conseils insulaires des îles périphériques gèrent des établissements préscolaires dont ils rémunèrent les enseignants. Ils construisent également des infrastructures, soit dans la zone dans laquelle ils se trouvent, soit dans chaque village dans le cas des îles plus grandes. Les ressources nécessaires aux établissements préscolaires sont recensées dans le cadre du Plan stratégique du secteur de l'éducation et une formation et un perfectionnement professionnel sont dispensés aux enseignants.

117. Le taux de scolarisation a augmenté dans le primaire⁵⁵. Cependant, en parallèle, le taux de scolarisation au premier cycle du secondaire a baissé, passant de 7 038 à 6 423 élèves, en raison de la distance à parcourir pour se rendre dans les établissements et du manque de transports sur l'île de Kiritimati. Entre 2017 et 2019, le taux de scolarisation au deuxième cycle du secondaire a enregistré une hausse régulière⁵⁶. Plusieurs activités ont contribué à ces résultats, notamment les programmes en cours visant à améliorer les écoles, le développement des infrastructures scolaires, l'utilisation de techniques d'apprentissage actif par les enseignants, l'existence d'équipements et de matériel pédagogique satisfaisants dans les écoles, l'établissement de programmes d'enseignement pertinents et dispensés dans la langue locale, la politique d'éducation inclusive et obligatoire, la loi sur l'éducation et d'autres.

Recommandation 84.99

118. Les politiques de 2017 sur la gratuité de l'enseignement et l'éducation inclusive n'établissent pas de restrictions concernant l'éducation des filles et les données montrent qu'elles sont plus nombreuses que les garçons à être scolarisées⁵⁷. Ces dernières années, un changement d'attitude a été constaté chez les parents concernant l'éducation des filles : les pratiques traditionnelles/coutumières selon lesquelles la priorité était donnée aux garçons ont laissé place à une plus grande égalité des chances entre les garçons et les filles.

119. La politique de 2017 sur l'éducation inclusive soutient la participation des enfants handicapés dans des conditions d'égalité. L'École et centre pour les enfants ayant des besoins spéciaux prend ainsi en charge les enfants handicapés de tout le pays⁵⁸.

Recommandations 84.100 et 84.101

120. Le paragraphe 2 de l'article 41 de la loi de 2013 sur l'éducation établit que les jeunes filles enceintes doivent avoir le droit de poursuivre leur scolarité et que le fait d'être enceinte ou mère n'est plus un motif de mesure disciplinaire. Autrement dit, il est désormais illégal de renvoyer ou d'exclure des jeunes filles enceintes ou des jeunes mères d'un établissement scolaire. Cette législation a été appliquée dans quelques cas⁵⁹.

121. Afin que les jeunes filles enceintes et les jeunes mères puissent poursuivre leur scolarité, la loi sur l'éducation a été communiquée à toutes les écoles et la politique sur l'éducation inclusive a été conçue pour mettre en œuvre toutes les dispositions de cette loi. La loi et les nouvelles politiques ont été largement diffusées dans le pays par l'intermédiaire des médias (l'émission de radio hebdomadaire du Ministère de l'éducation, les journaux) et d'une nouvelle page Facebook sur l'éducation.

R. Discrimination à l'égard des femmes

Recommandation 84.48

122. Aucune loi ne porte expressément sur la discrimination à l'égard des femmes. Toutefois, la législation en vigueur, comme le Code des relations professionnelles (partie XII, art. 107 à 114), interdit toutes les formes de discrimination au travail en matière de recrutement, de formation et d'avancement de carrière. Il garantit également une rémunération égale aux hommes et aux femmes et interdit le harcèlement moral et sexuel.

123. L'accès à la terre ne pose guère de problèmes car les femmes peuvent-elles aussi être propriétaires et hériter de leurs parents. Cette pratique est plus ancienne que l'ordonnance relative aux terres, qui doit être mise à jour. Les données statistiques montrent que plus d'hommes que de femmes ont un emploi⁶⁰, bien que des progrès aient été constatés aux postes plus élevés de l'administration. Il ressort par exemple que les femmes occupent 54 % des postes de secrétaires dans les ministères.

Recommandation 84.49

124. Le programme « Strengthening peaceful villages » (Pour des villages plus paisibles), qui entre dans sa deuxième phase, a pour but d'inciter les femmes, les filles, les hommes et les garçons à promouvoir le respect des autres et l'égalité des sexes afin d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles et de faire évoluer les normes sociales, les comportements et les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes.

125. Ce programme comprend également la réalisation de travaux de recherche afin de déterminer ce qui fonctionne dans la prévention primaire de la violence à l'égard des femmes et des filles en vue de modifier les normes sociales préjudiciables. Ces travaux de recherche seront menés pour le compte du programme par un institut de recherche externe indépendant, l'Equality Institute. L'évaluation de la situation initiale constitue la première étape importante et fournira des données précieuses pour mesurer les changements d'attitudes et de comportements des femmes et des hommes à Kiribati afin de parvenir à une vie sans violence à l'égard des femmes et des filles. L'équipe du programme, sous la responsabilité du Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales, a bénéficié de l'aide d'ONU-Femmes et de l'Equality Institute pour compiler ces premières données et les a présentées au Gouvernement en septembre 2019.

126. Les événements annuels comme les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre et la Journée internationale des femmes, célébrés à Kiribati et dans le monde entier, portent sur des thèmes variés en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des sexes. Ces deux événements sont célébrés dans tout le pays et les communautés, les îles périphériques, les conseils insulaires, des ONG, le Gouvernement et des organisations ecclésiastiques de femmes y participent. La Journée orange, célébrée le 25 de chaque mois, est également une campagne bien connue et suivie à Tarawa-Sud et dans quelques îles. Deux conseils insulaires à Tarawa-Sud ont célébré cet événement en juin parallèlement aux festivités de commémoration de l'indépendance en organisant une semaine de célébrations dans les communautés et tiennent également chaque année une manifestation spéciale le 25 juin pour marquer la Journée orange.

127. Le Programme relatif au changement de comportement des hommes à Kiribati a été réactivé par la Division de la promotion de la femme afin de soutenir les changements nécessaires concernant les normes, les comportements et les attitudes à l'égard des femmes. Ainsi, des cours de perfectionnement ont notamment été dispensés et des activités d'information ont été menées sur certaines îles avec le soutien financier du FNUAP.

128. Depuis 2019, l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne de la Communauté du Pacifique dispose d'un budget de 30 000 dollars australiens pour mettre en œuvre, en étroite collaboration avec l'école de formation des enseignants, le volet relatif à la formation à la citoyenneté sociale du Partenariat pour le Pacifique concernant l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Ce porte sur les droits de l'homme et les responsabilités, l'égalité par rapport à l'équité, les groupes vulnérables, les

stéréotypes liés au genre, la non-discrimination et la non-violence, ainsi l'inclusion de tous dans les salles de classes.

Recommandation 84.40

129. La Division de la promotion de la femme est l'organe gouvernemental chargé de coordonner la promotion de l'égalité des sexes et de mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle travaille en étroite collaboration avec une organisation-cadre de femmes, l'AMAK (Aia Maea Ainen Kiribati), pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Elle soutient aussi d'autres travaux menés par des organismes gouvernementaux qui promeuvent l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et collabore étroitement avec la Division des droits de l'homme du Ministère de la justice pour surveiller la mise en œuvre des traités relatifs aux droits de l'homme, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

130. L'Équipe spéciale chargée d'éliminer la violence sexuelle et fondée sur le genre est le principal mécanisme de coordination interinstitutions actif dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes, ainsi que de la violence fondée sur le genre. Ses membres sont d'importantes parties prenantes du Gouvernement et d'ONG. Actuellement, les réunions trimestrielles de l'équipe spéciale bénéficient du soutien du Paquet de services essentiels et ses membres sont tenus de rendre compte de leurs activités et des faits nouveaux survenus dans leur secteur et qui ont trait à l'égalité des sexes et à la violence fondée sur le genre.

Recommandation 84.79

131. La politique en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme a été adoptée et un plan d'exécution sera élaboré avec le soutien du Ministère des affaires étrangères et du commerce australien. Cette politique comprend cinq domaines prioritaires dont l'augmentation de la part des femmes occupant des postes de direction. Par ailleurs, la question de la promotion de la participation des femmes à la prise de décisions a également été abordée par le Parlement des femmes (fictif) qui s'est réuni en octobre 2019 au Parlement grâce au soutien financier du PNUD et du Ministère des affaires étrangères et du commerce australien.

S. Violence fondée sur le genre

Recommandations 84.32, 84.34, 84.37 et 84.67

132. Peu de progrès ont été faits s'agissant de renforcer le cadre législatif. Parmi les efforts déployés récemment, il convient de relever la révision du manuel de la magistrature (Bench Book) au titre du Paquet des services essentiels. Le pouvoir judiciaire accorde la priorité aux affaires relatives à la violence familiale, à la garde des enfants et à la pension alimentaire. Ces affaires sont considérées comme urgentes et les magistrats sont tenus de les traiter sans délai afin d'assurer la sécurité sociale, émotionnelle et financière des victimes et de garantir leur protection. Il est aussi attendu des greffiers qu'ils réservent un traitement spécial et assurent un service client fiable aux personnes vulnérables ayant été victimes de violence fondée sur le genre. Le Code pénal doit être révisé car la peine encourue par les auteurs de tels actes demeure trop clémente.

133. De nombreux acteurs contribuent à la mise en œuvre de la loi sur la paix familiale et un plan d'application de cette loi a été élaboré en 2017⁶¹. Le financement de la mise en application des procédures opératoires normalisées est un problème et ONU-Femmes continue de plaider/faire pression pour mobiliser des ressources en faveur de Kiribati. Les procédures opératoires normalisées en matière de santé qui ont trait à la violence fondée sur le genre devraient être achevées prochainement. Parmi les activités d'information menées dans les îles périphériques, on peut mentionner des ateliers dirigés par des référents de l'Association des sages (Unimwane), des membres des conseils insulaires, des maires, des assistants médicaux, des agents de police et des greffiers⁶². Des efforts sont faits pour préciser au bénéfice de qui cette législation a été élaborée afin que les

hommes cessent de penser qu'elle ne vise qu'à protéger les femmes alors qu'elle concerne tous les membres de la famille.

134. Pour répondre aux besoins des victimes de violence fondée sur le genre, des mesures complémentaires doivent être prises dans le cadre des travaux menés par ONU-Femmes afin d'aider le Gouvernement à éliminer la violence à l'égard des femmes. Un deuxième projet de rapport final concernant le cadre national de conseil en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre a été élaboré pour examen, à nouveau, par les parties prenantes puis, approbation par le Gouvernement. Un projet de plan de mise en œuvre du cadre de conseil a également été rédigé pour examen et approbation par le Gouvernement.

135. Le ministère public, en lien avec l'Unité de lutte contre la criminalité, a tenu des consultations dans les îles au sujet de la loi sur la paix familiale et a assuré la diffusion de ce texte. Un module de formation relatif à cette loi destiné aux services de police nationaux a été élaboré et les agents de police de terrain, les agents spéciaux (special constables) et les agents de sécurité (village wardens) l'ont suivi.

136. Toutes les mesures énoncées aux paragraphes 150 à 153 contribuent à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Code des relations professionnelles de 2015 sert la mise en œuvre de la Convention en ce sens qu'il rejette toute forme de discrimination et requiert une égalité des chances dans l'emploi, interdisant la discrimination directe et indirecte fondée sur le genre, l'origine ethnique, la race, la couleur, la religion, l'âge, etc. Il prévoit également des mesures spéciales établissant l'obligation pour les employeurs d'assurer aux femmes et aux hommes une rémunération égale pour un travail d'égale valeur. Kiribati est partie à la Convention sur l'égalité de rémunération depuis 2009 et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes depuis 2004.

Recommandation 84.63

137. La politique de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre reste d'actualité et son application se poursuit. La prévention primaire est un des principaux domaines d'action du Plan conjoint de mise en œuvre. Des activités sur ce sujet sont menées dans le cadre du programme « Strengthening peaceful villages » mentionné précédemment. Voir les faits nouveaux signalés en lien avec la recommandation 84.67.

138. D'autres parties prenantes/partenaires ont indiqué mener d'autres activités de prévention⁶³. En septembre 2019, ONU-Femmes, en partenariat avec le Centre d'urgence pour les femmes des Fidji, a organisé une réunion technique régionale sur le programme relatif au changement de comportement des hommes, invitant tous les pays du Pacifique à se réunir, à échanger et à apprendre les uns des autres, ainsi qu'à débattre de la voie à suivre. Les hommes participent de plus en plus aux activités de prévention primaire en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes.

139. Créé en janvier 2017, le Centre d'aide aux femmes et aux enfants de Kiribati fournit des services essentiels dans les affaires de violence fondée sur le genre en assurant une permanence d'entraide sociale, en dispensant des conseils juridiques aux femmes, aux filles et aux enfants, en fournissant des services judiciaires aux victimes et en assurant un accompagnement au poste de police et à l'hôpital, si nécessaire. Au premier semestre 2019, 123 cas ont été signalés au Centre qui a fourni une aide aux victimes. Ces cas concernaient notamment des actes de violence familiale, des violences sexuelles contre des enfants et des viols. En outre, le Centre a fourni une assistance dans deux affaires de maltraitance d'enfants (2018-2019) et a eu la satisfaction de voir les affaires être jugées et les auteurs être emprisonnés.

140. La Division de la protection sociale offre des services sociaux aux familles, aux personnes seules et aux personnes âgées, assure la protection de l'enfance et verse des allocations aux enfants/élèves orphelins. Une assistance générale et des services de conseil relatifs à la violence fondée sur le genre sont fournis par la Division aux victimes de violence, notamment aux femmes, aux filles et aux enfants. Cette Division dispense aussi ses services aux auteurs afin de les aider à se réinsérer et à changer leurs comportements violents.

Recommandation 84.64

141. Le réseau SAFENET de la Division de la promotion de la femme du Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales joue un rôle clé en matière de coordination dans le domaine de la violence fondée sur le genre, sous la direction du coordonnateur de la Division. ONU-Femmes s'est engagée à continuer d'allouer des fonds pour assurer la rémunération du responsable de l'appui du réseau SAFENET et est en négociation constante avec le Ministère des affaires étrangères et du commerce australien concernant le financement des activités du réseau. Le responsable de l'appui assure le secrétariat des réunions mensuelles du Comité chargé d'examiner la gestion des cas au sein du réseau SAFENET⁶⁴. La gestion des données relatives à la violence fondée sur le genre est également une fonction importante du réseau SAFENET, qui est actualisé tous les mois avec les données fournies par les prestataires de services de première ligne.

142. Les principaux prestataires de services du réseau sont également membres d'autres instances actives dans la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment l'Équipe spéciale nationale de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, le Comité des seize journées de mobilisation contre la violence de genre, ainsi que le Comité de la journée internationale des femmes.

Recommandation 84.65

143. La Division de la promotion de la femme est chargée de mettre fin à la violence à l'égard des femmes avec le soutien d'organismes des Nations Unies et de donateurs bilatéraux. Le Paquet des services essentiels contient des dispositions visant à soutenir l'élaboration et l'impression de supports d'information, d'éducation et de communication destinés à ses partenaires/parties prenantes. Ces supports, présents dans les locaux des prestataires de services de première ligne et dans des lieux publics des différentes îles, permettent de communiquer des renseignements sur les services fournis, des numéros de téléphone et des adresses électroniques à contacter en cas de besoin. Les supports comprennent des dépliants et des affiches et sont remis aux communautés à l'issue des visites réalisées.

144. L'Unité de police de proximité des Services de police continue de travailler avec les communautés afin d'éliminer la violence à l'égard des femmes et de permettre à chacun de vivre à l'abri de la violence. Cette Unité est membre du Comité des seize journées de mobilisation contre la violence de genre et, à l'occasion de cet événement, elle mène des activités d'information auprès des communautés. Elle réalise aussi des campagnes pendant de grandes manifestations nationales comme les festivités annuelles de commémoration de l'indépendance. Ces initiatives ont pour but de mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des enfants.

Recommandation 84.66

145. En résumé, les principales mesures prises pour appliquer la recommandation sont les suivantes : la mise en œuvre de la loi sur la paix familiale ; l'élaboration du cadre national de conseil en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre et de son plan de mise en œuvre ; l'établissement de procédures opératoires normalisées pour prendre en charge les victimes de violence fondée sur le genre, conformément aux normes et aux meilleures pratiques internationales ; l'alignement de la nouvelle législation comme la loi sur la paix familiale et la loi de 2015 sur la justice pour mineurs ; et la fourniture de services par le Centre d'aide aux femmes et aux enfants de Kiribati, la Division de la protection sociale et d'autres prestataires de services de première ligne. Voir les recommandations 84.32 à 84.37 et 84.63 à 84.65.

Recommandation 84.71

146. Afin d'assurer la mise en œuvre effective de la loi sur la paix familiale, les agents de police, les agents spéciaux (special constables) et les agents de sécurité (village wardens) ont reçu une formation sur leur rôle respectif en application de la loi sur la paix familiale, ainsi que de la loi sur les pouvoirs et les devoirs de la police. Des faits nouveaux visant à améliorer les services sont à signaler⁶⁵.

Recommandation 84.58

147. La Division de la promotion de la femme continue de mettre en œuvre le plan d'action national, la politique de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que le plan commun de mise en œuvre. Une révision de cette politique et de son plan est prévue fin 2019 avec le soutien d'ONU-Femmes.

Recommandation 84.59

148. Des mesures sont en place et sont complétées, mais des activités supplémentaires sont requises concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des sujets doivent encore être abordés, comme les maris étrangers, le droit des enfants (nés de mère kiribatienne mariée à un étranger) à la nationalité, l'ordonnance relative aux terres, la révision de certaines parties de la Constitution et, surtout, les obstacles culturels et l'égalité des sexes. Il reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Recommandations 84.60 et 84.61

149. La mise en œuvre du plan d'action national concernant l'élimination de la violence sexuelle et fondée sur le genre et le plan commun d'exécution se poursuit et des progrès ont été enregistrés dans l'application des recommandations. Les campagnes annuelles de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles menées par le Paquet de services essentiels, le Centre d'aide aux femmes et aux enfants de Kiribati et le programme « Strengthening peaceful villages » ainsi que les plans et les efforts du gouvernement associés à l'appui des partenaires donateurs contribuent à faire une différence. Grâce à une collaboration accrue et à de nouveaux partenariats entre le gouvernement, les ONG et les partenaires donateurs, de nombreux progrès ont été enregistrés⁶⁶.

150. Le 16 septembre 2015, Kiribati a adhéré au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, mais le pays ne connaît pratiquement pas de problèmes de ce type. Néanmoins, le Code pénal réprime la prostitution des enfants. Le Code des relations professionnelles contient également des dispositions interdisant la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Recommandation 84.68

151. En décembre 2015, les magistrats et les greffiers de Tarawa-Sud et de Tarawa-Nord ont bénéficié d'une présentation et d'une formation concernant la loi sur la paix familiale, la loi sur la justice pour mineurs et la loi sur la protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Parmi les autres mesures de prévention primaire prises dans le pays, on peut citer notamment l'intégration de la question de la violence fondée sur le genre dans les programmes scolaires, des mesures d'information des communautés, le programme concernant le respect des autres à l'école et le programme de sensibilisation des hommes.

152. Selon les données 2018-2019 de la Division de la protection sociale concernant les auteurs d'actes de maltraitance d'enfants, de violence à l'égard des femmes et de violence familiale, des condamnations ont été prononcées par les tribunaux. Vingt-deux personnes ont été jugées et emprisonnées pour des meurtres visant des femmes, des violences physiques et sexuelles contre des enfants et des femmes et des faits de harcèlement contre des enfants.

T. Enfants : protection contre l'exploitation**Recommandation 84.42**

153. Les politiques mentionnées (relatives au handicap, à l'éducation inclusive à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme) ont été élaborées et lancées en 2017/2018, à l'exception de la politique relative au travail des enfants, qui reste à achever. Actuellement,

le Code des relations professionnelles et la loi sur la protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille régissent les cas signalés.

Recommandations 84.105 et 84.106

154. Kiribati a adhéré à la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2013. Comme approuvé par le Gouvernement, le Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales octroie des allocations mensuelles d'invalidité. Des dispositions qui permettraient de mieux soutenir les droits des personnes handicapées continuent d'être étudiées. La nouvelle politique relative au handicap lancée en 2018 oriente les mesures prises en faveur des personnes handicapées.

155. Le Code national de la construction a été modifié pour y inclure la politique nationale relative au handicap. La politique d'éducation inclusive a été approuvée par le Parlement. En ce qui concerne la politique relative à l'emploi des personnes handicapées, elle est en cours d'élaboration et le retour de Te Toa Matoa est attendu afin que le Ministère du travail et du développement des ressources humaines puisse la valider et la soumettre au Parlement. Pour ce qui est des élections et de la vie publique, des politiques sont étudiées afin de promouvoir la participation des personnes handicapées aux élections nationales et à la vie politique. Une loi sur le handicap sera également étudiée afin de renforcer les mesures de protection sociale et de promouvoir les droits des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie privée comme de la vie publique.

Recommandations 84.104 et 84.43

156. Kiribati a adhéré au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2013. Le 24 septembre 2018, le Gouvernement kiribati a adopté la politique nationale relative au handicap sur laquelle les ministères nationaux fonderont leur action. Un plan d'exécution qui, contribuera à garantir la pleine mise en œuvre de cette politique, mais doit encore être étudié et élaboré.

157. L'État n'a pas de politique relative au travail des enfants en vigueur. Toutefois, il dispose de projets de listes relatives aux travaux légers et aux travaux dangereux. Le Code des relations professionnelles porte aussi sur le travail des enfants.

Notes

- ¹ Ministry of Health and Medical Services (MHMS), Ministry of Education (MOE), Ministry of Environment, Lands and Agriculture Development (MELAD), Ministry of Internal Affairs (MIA), Ministry of Women Youth Sports and Social Affairs (MWYSSA) representing also the NGO and CSO, Ministry of Employment and Human Resources (MEHR), Attorney General's Office (AGO), Ministry of Foreign Affairs and Immigration (MFAI), Office of the President (OB), Ministry of Infrastructure and Sustainable Energy (MISE).
- ² Office of Te Beretitenti (OB), Ministry Women Youth Sports and Social Affairs (MWYSSA) (Women, Social Welfare, Disability, Ministry of Infrastructure and Sustainable Energy (MISE), Ministry of Foreign Affairs and Immigration (MFAI), Ministry of Environment and Agricultural Development (MELAD), Ministry of Employment and Human Resources (MEHR), Kiribati Police Services (Domestic Violence Services Office-DVSO, and Community Policing), Judiciary, Ministry of Health and Medical Services (MHMS) and Ministry of Education (MOE).
- ³ i) the GEF 6 STAR to support the Climate Change mitigation plan focusing on the renewable energy which is yet to be implemented, ii) Global Environment Fund (GEF)-Least Developed Countries Fund (LDCF) project to support enhancing the food security in the context of Climate change which is ongoing, iii) GEF - Operation Program 5 STAR (OP 5 STAR) which is a resilient Island, resilient communities project which will be implemented this year 2019. iv) Kiribati Outer Island Food and Water Program (KOIFAWP) - International Fund and Agriculture Development (IFAD) funded project to implement the water harvesting and gardening projects as climate change adaptation measures.
- ⁴ These include Kiribati climate change policy, Kiribati Joint Implementation Plan (KJIP), The National Framework for Climate Change and Climate Change Adaptation (NFCCCA), the Whole of Island approach (WOIA), The National Energy Policy, The Kiribati Environment Implementation Plan (KEIP), and The National Disaster Risk Management Plan (NDRMP).

- ⁵ The Act has been reviewed and a bill passed (Sept 2019) for a revised Act to cover both disaster risk management and climate change adopting a whole of country approach, as the 'Disaster Risk Management and Climate Change Act'.
- ⁶ On-going UNW support to develop a National GBV Counselling Framework for completion in 2019. Further, through the Essential Services Package (ESP) a joint program funded by Global Funds, services for women survivors of violence in Kiribati has been elevated to align with laws, policies and international best practices with Standard Operating Procedures (SOPs) developing and adopting a do-no-harm and human rights- based approach. For the health, UNFPA works with MHMS to support government in developing the SOPs and trainings.
- ⁷ Case management with both theoretical and practical aspects and the Specialist trainer also provides remote technical advice as needed. Further, UNICEF is providing a long-term child protection social welfare adviser (consultant) to be placed with the Social Welfare Division to provide coaching and mentoring support to social workers. Assistant Social Welfare Officers (ASWOs) received training in child protection, and in organized capacity building activities intended for them.
- ⁸ The WASH program of UNICEF for Health - Health Care Facilities - have assisted South Tarawa and some outer islands for example, Abaiang. The WASH focuses on hygiene and water. The project has assisted the clinics to have sustainable clean water systems applying local water technologies such as the Tamana Pump and a newer appropriate technology of Marakei Pump model. The WASH in schools supported by UNICEF has trials on-going in four outer islands focussing also on health and hygiene in schools supporting children to good health practices.
- ⁹ UNICEF's support has led to the passing of a new act on ECCE Act in 2017.
- ¹⁰ The 'WASH Governance and DRR in Councils' project is implemented in 5 outer islands of Kiribati to promote healthy and resilient communities in all islands in Kiribati and upholding the rights of the children to healthy living.
- ¹¹ Ten integrated Outer Island visits in 2016 allowed the program to concurrently conduct FP services, staff training and vasectomy procedures with MHMS personnel to work alongside strengthening services provided to both health staff and island communities. Eight vasectomy procedures were conducted with technical assistance from KFHA NSV expert as well as awareness provided promoting vasectomy targeting men and couples.
- ¹² Refresher training with pre-test questionnaires and capturing of the MS1 form data at these respective Health Centres (HCs) with a revisit in 6-12 months' time can provide an overview of how knowledge received and learned has increased their FP services to the HCs, number of new users and increase in CPR.
- ¹³ RMNCAH has supported increased visit to outer islands and this has also benefited the pharmacy department which was able to provide more accurate quarterly Rural Health Centres (RHCS) reports to UNFPA on consumption of RH commodities. The RMNCAH program also distributed 105 Family Planning Wheel to these 13 HCs in Tarawa following refresher training in November and December which was attended by 24 medical assistants and nurses from the Tarawa and Gilbert group.
- ¹⁴ Around 50 staff from Police, Social Welfare, Women Development Division, Catholic Crisis Centre (Our Lady of the Sacred Heart - OLSH), and others in the trainings has been supported by UN Women and other bilateral donors in the country.)
- ¹⁵ The preparation of CEDAW Report (2015, 2016, 2018), CRC Report in 2018 with technical and funding support of UNICEF (Child Protection), CRPD standalone Act (being planned by MWYSSA) to be supported by the UNESCAP, and others. The 2018 Kiribati Voluntary National Report (VNR) was developed funded by UNDP with technical support of UNDP consultants and local consultant working with National Economic Planning Office. The current UN Pacific Strategy (UNPS) aligned with the Sustainable Development Goal (SDGs) and KDP 2016-2019, have been the outcomes of consultations and collaboration with Government.
- ¹⁶ 16 days activism and IWD are the widest sustained international campaign with country-wide participation. UN Women and DFAT continue to provide support these campaigns complementing annual budget allocated by Government.
- ¹⁷ A community-led approach for changing norms and behaviours in society towards power imbalances causing gender inequality. Both are funded by the Pacific Partnership Program of the EU, DFAT and UN Women.
- ¹⁸ An MOU was signed in Oct 2018 between MWYSSA and thirteen SAFENET Committee member organizations both from CSO/NGO and established community-based groups agreeing to the roles and responsibilities outlined in the MOU. Eight more will sign.
- ¹⁹ Through the SAFENET taskforce, case management review committee, annual events and campaigns such as the 16 days of activism, International Women's Day, Black Thursday, Youth Networks and partnerships supported by the ESP has grown. An MOU was signed in Oct 2018 with thirteen SAFENET Community member organizations agreeing to roles and responsibilities for survivors of violence in their communities. Eight other members have yet to sign.

- ²⁰ Standard Operating Procedures (SOPs) and the GBV Police SOP for women and girls are aligned to the TRNTM Act (Family Peace Act – FPA) 2014 and to the international operating standards and best practice. The review and translation of the Bench Book of the Judiciary is on-going for the same purpose. The Health SOP is in its final stages of completing 1st Draft.
- ²¹ The Coalition of Atoll Nations (CANCC), the Climate Vulnerability Forum (CVF), the Pacific Island Forum Leaders Meeting (Tuvalu, 2019), the Micronesian President Summit (MPS). While the advocacy for Alliance Of Small Island States (AOSIS) and Small Island Development States (SIDS) is essential in international negotiations and international platforms, there is a need to further downscale and ramp up key messaging, concerns and issues from the Pacific Small Island Development States (PSIDS), a mechanism to coordinate key positions of the Pacific SIDS for advocating at international events.
- ²² Kiribati has established a climate finance division (CFD) in MFED as a first step to coordinate how to engage with relevant climate finance institutions: Green Climate Fund (GCF), Adaptation Fund (AF) and Commonwealth International Fund (CIF). The first GCF proposal: 24/7 Water supply for South Tarawa is being implemented. The CIF approved funding support towards the Solar Renewable Energy (SREP) Investment Plan (Renewable Energy and Energy Efficiency) and the Adaptation Fund project proposal is currently being steered by the CFD and the KNEG.
- ²³ TRNTM Act criminalizes domestic violence in all its forms – physical, sexual, verbal/emotional/psychological, and economic abuse. It provides for an offence of domestic violence and introduces protection orders and police safety orders; introduces preventive measures such as education and public awareness programs to reduce, prevent and eliminate violence; section 11 clarifies the application for protection orders — apart from the complainant, who can apply for a protection order on behalf of the complainant who is unable to apply due to injury or fear; section 14 is on the court power to make protection orders on satisfaction that the respondent has used domestic violence and it is necessary to protect the applicant, (child or any other member of the family living in the same household); types of protection orders (Emergency, Temporary, Final Order).
- ²⁴ The Island Vulnerable Assessments (IVAs) is a tool for assessing vulnerabilities that incorporates key survey questions related to human rights, gender inclusivity and assesses the vulnerability of groups. These vulnerability assessments inform key decision-making processes and has been used by island councils to inform the development of their island strategic plans (ISPs).
- ²⁵ Trainings included: Coastal Vulnerability Mapping (EU GIZ ACSE project); Database management (SPC ISACC project); Project proposal writing (USAID Climate Ready); Project Management; Monitoring and Evaluation (SPC ISACC).
- ²⁶ The Code are included ensuring that regulations can be developed in the future for protection of child in the work place. The EIRC is developed to address employment conditions, labour migration policy, ILO convention ratified (8 fundamental conventions) including convention 138 on minimum wage convention 1993, convention 183 on worst forms of child labour 1999.
- ²⁷ EIRC disallows discrimination on the basis of (a) ethnic origin, race, colour, national status, social origin, social class or economic class; (b) sex, pregnancy, marital status, sexual orientation or family responsibilities; (c) age, state of health, HIV/AIDS status or disability; (d) religion or political opinion; (e) trade union membership or activity; or (f) involvement in an employment dispute, an investigation or legal proceedings affecting the employer.
- ²⁸ Interest Groups : Government, NGOs, Donors present in the country, established community groups, Disability Organization (Te Toa Matoa) and Women representations on the national women umbrella organisation the AMAK (Aia Maea Ainen Kiribati).
- ²⁹ Lately, heavy rains and king tides coupled with sea level rise have become common disasters affecting the islands and the people for instance, in 2015 and 2018, Tamana and Arorae were the two most affected islands due to the passing of Tropical Cyclone Pam.
- ³⁰ 1) Institutional Strengthening - USAID Climate Ready and SPC ISACC project has supported the establishment and capacity development of the CFD under the MFED; 1a) Climate and Disaster Finance Assessment (supported by GIZ, PIFS and DFAT) which provides an assessment on the current climate change financing support being received by Kiribati; 2) Policy Direction - The government has provided 3 main priorities for climate change and which the CFD will engage further on with the GCF and other multilateral institutions : Water, Coastal Protection and Renewable Energy; 2a) KNEG activities through the implementation of the KJIP and the WOIA; 3) Technical support - Disaster Fund, Early warning systems, tide calendars, radio broadcasts for immediate events requiring support in light of sudden events especially during king-tide events.
- ³¹ Coastal protection measures and programmes such as the Climate Change Adaptation Project (CCAP); Kiribati Adaptation Programme 3rd Phase (KAPIII); the Disaster Fund (DF) managed by the OB supports all coastal protection through different means: seawall construction, sandbags provision, temporary relief measures, mangrove planting initiatives.
- ³² Abaiang now in its implementation phase, and Tabiteuea Meang, Teraina, Tabuaeran, Kiritimati, Nounouti, Abemama and Marakei, for which IVAs have been completed. Phase two of the WOIA is

- development of Island Strategic Plans and for a number of Councils, Islands Strategic Plans (ISPs) are in place.
- ³³ It requires that births are registered by the registrar for the district where the baby is born, or where found for those without proper information specifying also responsibility for child registration. Registration of the birth is free until 12 months from birth after which registration is considered 'late' and an applicable charge applies for registration. Illegitimate children require a request in writing and signed by both the mother and the father acknowledging the child as his.
- ³⁴ Form 4–6 Senior Secondary School levels.
- ³⁵ An Early Childhood Education and Care Act 2017 provides for and regulate early childhood care and education services in Kiribati and for connected purposes. The Education Sector Strategic Plan (ESSP) 2016–2019 and the Education Policy were developed aligned to the Act. Education has in place a Child Protection Policy 2013 (recently reviewed in 2019) to ensure safeguarding and promoting the well-being of children with all facilities and including schools, along with the Inclusive Education policy 2016, also reviewed in 2019. A recently adopted Education policy is the Child Safe Schools policy 2019 which upholds a zero-tolerance.
- ³⁶ The Ministry integrated these international and regional aspirations into its national education priorities, aligning them with the Government of Kiribati Development Plan (2016–2019), in the Key Performance Area 1: Human Resources Development.
- ³⁷ A Principal, teacher or supporting staff of the school who is found to give corporal punishment to any student is subject to a fine of \$1000, or 6 months' imprisonment.
- ³⁸ A Child Protection Legislative Reform project with UNICEF was successfully achieved with the endorsement and enactment of both Children, Young Persons and Family Welfare Act (CYPFWA) in 2013 and Juvenile Justice Act in 2015. The CYPFWA encourages family wellbeing and protection of children against harmful treatments by parents, caretakers and others and decisions to be made in accordance with the principle that every child deserves to be cared for and protected by their family.
- ³⁹ Judiciary Enabling Right project promotes awareness and legal education to women and youth groups to access to quality justice in Kiribati. The Kiribati Police Service also have ongoing activity to conduct awareness campaign once a month to communities and schools. The Community Policing are working with communities to promote peaceful living in the homes. The Police Standing Orders and Procedures (SOP) for GBV victims/survivors, under the ESP is planned for roll out to all islands. This will assure elevated police/legal service to the women and girls who are survivors of v A training manual has also been developed to assist with the planned roll out training on the new SOP to all islands of Kiribati.
- ⁴⁰ The SAFENET membership in outer islands include front service providers such as the Police, Medical Assistant, Unimwane rep, Women's Rep, Youth Rep and the ASWO. Through it, cases are assured of successful completion and survivors assured of better care for them and their safety.
- ⁴¹ WEE trainings conducted in outer islands to build skills of women in business, handicraft making, gardening sewing, cooking.
- ⁴² A Gender Equality and Women Development Policy has been approved and adopted. An implementation plan for the policy is priority next step for realizing the expected outcomes of the policy. This is being considered for support by DFAT. For the need to mainstream gender in policies and laws, the National Disaster Act was consulted on for its review (Disaster Risk Management and Climate Change Act) to update and make it relevant, gender responsive and effectively relevant to people affected. Involvement of women representation on disaster committees is encouraged. A bill for the revised Act was recently passed by Parliament in September 2019.
- ⁴³ A budget of \$1.5m in 2019 for persons aged 65 and above (2,797 in 2019) payable on monthly basis. School fee support budget of \$56K in 2017–2019. A disability fund amounting \$1.5m which started recently in September 2019 is also available for 2900 paid on monthly basis.
- ⁴⁴ Through the Agriculture Division of MELAD, distribution of agriculture tools and seedlings is a practice to provide as incentive as well as support people on outer islands. Under the Kiribati Outer Island Food and Water Project (KOIFAWP) and LDCF projects, schools and water user groups in five islands have received agricultural hand tools shovel, spade, fork & wheelbarrow. Five islands had received the agricultural hand tools that distributed to Water user groups and the schools under the KOIFAWP and LDCF projects. Islands covered include Abemama, Nonouti, Tab North, Beru and Maiana.
- ⁴⁵ A total of 1,557 received training on agricultural and livestock activities across seven islands namely Butaritari, Abaiang, North Tarawa, Kuria, Abemama, Tab South and Nikunau.
- ⁴⁶ UNICEF has assisted schools in Kiribati to implement the Water and Sanitation Health (WASH) Program. The WASH Program promotes schools to have WASH facilities (toilets, water for hand washing and brushing of teeth) in schools. Enhancing the water, sanitation and hygiene (WASH) standards in the clinics in some islands, rehabilitated 22 WASH facilities; compliance to the National Infrastructure Standard, that all schools must have essential WASH facilities.

- ⁴⁷ The Atoll Water and Sewerage Program (AWSP), Kiribati Adaptation Program (KAP) 3, Kiribati Water and Sanitation (KIRIWATSAN) II, Kiribati Outer Island Food and Water Project (KOIFAWP), South Tarawa Sewerage Improvement Program (STISISP), South Tarawa Water and Sanitation Project (STWSP), Water and Safety Health (WASH), are some of the water and sanitation projects (footnote these). Both Outer Islands and Urban population are benefiting from these projects for improved water and sanitation services.
- ⁴⁸ National Water Committee and National Sanitation Committee and are responsible for overseeing and coordination of implementation of the policies and programs to ensure quality and standards are adhered to and that tests are done regularly.
- ⁴⁹ The community mobilization team of STISISP worked closely with communities in Betio and Teinano areas on the proper use of toilets, simple hand-wash appropriate technology (tippy taps), conducting site visits, meetings with different communities and training of members. Through the work, communities were encouraged to have community toilets arrangements on maintaining the facility.
- ⁵⁰ Total funds availed had been \$291,254.85. for a total number of 14 blocks of 6 toilets each. These have assisted the 84 households living in the area. The project also provided rain water catchment and tanks for drinking water. In the Bairiki village settlement, toilets for 24 households were built through the support of the Mormon Church, costing \$60,000.
- ⁵¹ RMNCAH program funded training of 2 participants – a midwife and the O&G specialist to attend the PEMNet – Pacific Emergency Maternal and Neonatal training in New Zealand in July 2016. The training by the Pacific Society of Reproductive Health (PSRH) is aimed at emergency prevention and death avoidance in everyday routine professional activities.
- ⁵² The visit to Maiana Island (2018) showed that 248 people were tested for HIV and syphilis (using VCCT) and interviewed for symptoms of chlamydia and gonorrhoea. The HIV results were only available on the spot for 70 people due to only 70 test kits being available. The remainder of the blood samples were brought back to Tarawa for testing and results disseminated to the nurses on Maiana. Results showed that in all age groups apart from the 45-50 group, more STI tests/interviews were conducted for females (61%) than males (39%). Additionally, more tests were conducted for the 20-24 age group (22%), followed by the 30-34 year age group (20%) and then the 25-29 age group (15%). Females accounted for the majority of those tested 151 or 61%, while 96 or 39% were males. There were 17 HIV/STI tests conducted on pregnant women with one testing positive for syphilis and one with symptoms of chlamydia. The age group with the largest number of positive STI cases was the 30-34 group (23% of cases). Syndromic treatment was provided to all symptomatic cases and their partners. All the condoms that were brought for the mission were distributed, total of 144 male condoms and 100 female condoms.
- ⁵³ The VNR has noted "medical doctor availability has improved from 4.1 per 10,000 in 2015 to 6.0 per 10,000 in 2017. The total number of available health personnel (which includes medical doctor, dentists, assistants, nurses and midwives) increased from 39 per 10,000 in 2015 to 42 per 10,000 in 2017. The vast majority (71 percent) of medical staff are nurses".
- ⁵⁴ Increasing Kiribati Teachers College (KTC) intakes from 30 to 100 per year (since 2018) to provide all schools with qualified teachers in a timely manner- improve the pupil teacher ratio (desired 1:30). The Ministry is embarking on Teacher Registration (TR) to register all teachers who meet the required benchmark as prescribed in the Education Act. Those who do not qualify will not be registered. Professional Developments by teachers is encouraged to meet the minimum requirements of TR. KTC is offering professional developments (PD) on classroom managements, pedagogies and other related courses to upgrade skills of existing teachers - to enhance teachers' capacity in delivery lessons to their students. New monitoring tools for teachers was rolled out in 2018 which allows the Ministry to effectively assess teacher performance and to be able to intervene in a timelier manner when a teacher is not performing well. This assessment tool is also used for salary increment purposes instead of Staff Performance Appraisal as used for other civil servants. Rehabilitate schools with the help of DFAT for Primary schools in South Tarawa, Line Islands and several schools on selected outer islands. The Ministry continues to provide rehabilitation for schools in critical conditions for instance, the JSS on Kiritimati Island funded by the Government.
- ⁵⁵ The total school enrolment for primary education showed an increase from 27,140 in 2013 to 28,565 in 2016. 2017, 2018 - 2019 showed consistent enrolment at 17786, 16150, 17346 for respective years.
- ⁵⁶ In 2017-2019, 5693, 5663 and 6371 respectively recorded as enrolled.
- ⁵⁷ In 2017, total enrolment was 29,588 of which male was 14,360 and girls was 15,228 and in 2018 total enrolment was 26,928 comprising of boys 13,194 and girls 13,734. In 2019, total enrolment was 30,270 with boys 14,719 and girls 15,551.
- ⁵⁸ In 2018 the school had 39 teachers and 227 registered students across preschool and primary school age. The VNR 2018 reported of delivery of education to the students which has seen 8 impaired students attend senior high school, 4 students (also with hearing impairments) attend intermediate schools, and 3 (with mild intellectual impairments) attend regular primary schools."

- ⁵⁹ Under 'repeat subsidy cases' on medical grounds official records, (girls pregnant) 4 cases were considered (2016 -2 girls; 2019 - 2 girls). Evident also in the scholarships' records for 2015, 2016, and 2017 there had been higher numbers of girls obtaining scholarships than boys (69 female and 46 male 67 female and 31 male, 96 female and 56 male for respective years).
- ⁶⁰ Labour force participation rate, aged 15 years+ 73% male vs 60% female; Unemployment rate, aged 15 years+ 36% male vs 47% female; Unemployment rate aged 15–24 years 62% male vs 73% female).
- ⁶¹ Further, under the ESP funding, WDD have developed the SAFENET SOPs to effectively respond to survivors of GBV. The Police GBV SOP is in place along with the training manual of the SOP. For both SOPs, plans are in place for an integrated roll out to the outer islands, prior which a training on the SOPs was conducted in Oct 2019.
- ⁶² Islands covered included Nonouti, North Tarawa and Butaritari in 2018 and three more to cover in 2019.
- ⁶³ The Ministry of Education has introduced in the school curriculum the subject of GBV. Respectful Relationships has also been introduced in schools. The Men's Behavioural Change program has been re-introduced with funding support of UNPFPA, supporting continuation of the initial program funded by World Bank. Refresher trainings of male advocates and a roll out training plan to outer islands are being funded.
- ⁶⁴ The CMRC brings together key GBV front-service providers (Police, KWCS, Crisis Centre, Social Welfare, Health) to discuss high priority cases.
- ⁶⁵ All 4 Police stations on South Tarawa have female police officers to serve GBV cases and now have one female officer on every shift. The KWCS, SAFENET's CMRC, Human Rights Division of MOJ have also visited the Police Stations and conducted basic GBV training, Human Rights, and Roles under the Act to Police Officers, CPS. village wardens and special constables at the stations. In addition, the Public Service Office provides support sending police officers to study undergraduate courses.
- ⁶⁶ Partnership with NGOs and across Government have grown from about 700 in 2017 to an estimated 4500 in 2019.
-